

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Coup de tonnerre en Argentine
Diego Maradona est mort

Lire page 16

LA BEA et le FAGR accompagnent les jeunes porteurs de projets
10 milliards de crédits pour les PME

Lire page 7

Quotidien National d'Information
N° 2557 - Algérie : 10 DA / 1 €

9^e Année - Jeudi 26 novembre 2020 - 10 Rabie Al Tani 1441
www.lechodalgerie-dz.com

Coronavirus
1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès en Algérie durant les dernières 24 heures



Décès de Saïd Bouhadja
Saïd Bouhadja inhumé au cimetière d'El Alia

Lire page 16

Lire page 16

Gestion de la crise sanitaire et prise en charge des préoccupations des citoyens

De nouvelles instructions données aux walis

● Avec la nouvelle conjoncture induite par la crise sanitaire et ses répercussions sur la vie des citoyens, les walis auront désormais un rôle crucial à jouer au niveau local pour faire face à cette situation. C'est dans cette optique que le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a instruit les walis à l'effet d'accroître le degré de vigilance face à la récente recrudescence de l'épidémie du Covid-19, tout en axant les efforts sur l'amélioration de la prise en charge de l'hospitalisation des patients.

Lire page 3



Photo : D.R. ©



● Séisme à Skikda
Kamel Beldjoud : «L'Etat est disposé à prendre toutes les mesures pour la prise en charge des sinistrés»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé, hier à Skikda, que «l'Etat est disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise en charge des citoyens sinistrés» suite aux secousses telluriques ayant frappé la wilaya dimanche dernier. Dans la commune de Ain Bouziane (sud-ouest de Skikda), région classée comme étant la plus affectée par le séisme, M. Beldjoud qui effectue une visite d'inspection dans la wilaya,...

Lire page 5



● Justice
Zeghmati : «L'Algérie est un Etat souverain, rien dans le droit national ou international n'empêche l'application de la peine de mort»

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a réaffirmé hier que «l'Algérie jouit de la pleine souveraineté et rien dans le droit national ou international n'empêche l'application de la peine de mort contre les auteurs d'enlèvements».

Lire page 5

Célébration

L'Algérie célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Lire page 4

MDN

Saisie de plus de 10 quintaux de kif traité en une semaine

Dans le cadre de la lutte contre le crime organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité, 13 narcotrafiquants et saisi, lors d'opérations distinctes, d'énormes quantités de kif traité s'élevant à 10 quintaux et 94.850 kilogrammes, ayant été introduites via les frontières avec le Maroc». Détaillant ces opérations exécutées «dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre le crime organisé multiforme», le MDN souligne que «les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont saisi 8 quintaux et un kilogramme de kif traité dans diverses opérations à Naâma, alors que 4 narcotrafiquants ont été arrêtés et 145.550 kilogrammes de la même substance et 330 grammes de cocaïne ont été saisis lors d'autres opérations menées à Tlemcen».

Selon la même source, «neuf narcotrafiquants ont été appréhendés, 148,3 kilogrammes de kif traité et 4686 comprimés psychotropes ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à, Tipasa, Boumerdès, Guelma, El Tarf, Skikda, Oran, Aïn Témouchent, Biskra et Tébessa».

Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, Aïn Guezam, Bordj Badji Mokhtar, Djanet et Aïn Amenas 112 individus et saisi six camions, 9 véhicules, 98 groupes électrogènes, 65 marteaux-piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 540 sacs contenant un mélange de pierres et d'or brut, 17 tubes de mercure ainsi que des outils de détonation et autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, en sus de 14,7 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande».

Lors d'autres opérations distinctes menées à Guelma, Chlef, Béjaïa, M'sila, Constantine, Ouargla, Aïn Defla, Tébessa, Laghouat, Naâma et Tlemcen, «les services de la Gendarmerie nationale ont arrêté 15 individus, et saisi 19 armes à feu et 52 550 unités de tabacs», soulignant que «des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 40 960 litres ont été déjouées à Tébessa, El Tarf, Souk-Ahras et Bordj Badji Mokhtar».

Dans un autre contexte, «les Garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 112 individus à bord d'embarcations de construction artisanales à



Oran, Aïn Témouchent, Mostaganem et Tlemcen, alors que 67 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Adrar, El-Oued, El Tarf, Ghardaïa et Tébessa». Le MDN a estimé, à ce titre, que

ces «multiples opérations ayant abouti à des résultats qualitatifs», «reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanentes de nos Forces armées à travers tout le territoire national».

Alger

Démantèlement d'une association de malfaiteurs à Hussein Dey

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé au démantèlement d'une association de malfaiteurs constituée de trois individus qui s'adonnaient à la contrefaçon de billets de banque à Hussein Dey. Les éléments de la brigade de la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Hussein Dey ont arrêté deux suspects à bord d'un véhicule pour contrefaçon de billets de banque et saisi une somme d'argent.

Le troisième suspect a été arrêté au niveau de son domicile où les éléments de la police ont trouvé une imprimante scanner et quelques objets utilisés dans la falsification. Les trois mis en cause ont été déférés devant les juridictions territorialement compétentes. Par ailleurs, les mêmes services ont interpellé un individu qui s'adonnait au trafic de drogue à Alger-centre, lequel a été présenté devant les autorités judiciaires compétentes qui ont

ordonné son placement en détention provisoire. Pour sa part, la brigade de la police judiciaire de la sûreté de la circonscription administrative de Bouzaréah a mis hors d'état de nuire une bande criminelle qui a saccagé les biens de tiers et volé des accessoires automobiles. Deux individus ont été arrêtés avant de les présenter devant les juridictions compétentes qui ont ordonné leur placement en détention provisoire.

Emigration clandestine Démantèlement d'un réseau de passeurs à Oran

Les services de la Gendarmerie nationale à Oran ont démantelé un réseau opérant dans l'organisation des traversées en mer pour des candidats à l'émigration clandestine et arrêté 12 individus dont 3 passeurs. L'opération s'est soldée par l'arrestation de 12 individus, dont 3 passeurs, la saisie d'une somme de 1.710.000 DA, 400 euros, en plus de deux voitures utilitaires, 13 téléphones portables et deux armes blanches. Une enquête été ouverte par le groupement de la Gendarmerie nationale de Gdyl et une procédure judiciaire sera engagée contre les mis en cause sur la base de laquelle ils seront présentés devant la justice.

Tlemcen Deux morts par asphyxie au monoxyde de carbone à Hennaya

Deux personnes (un homme et son épouse) ont perdu la vie, dans la nuit de mardi à mercredi, des suites de l'inhalation du gaz de monoxyde de carbone, dans le village d'Ouled Kada relevant de la commune de Hennaya (Tlemcen). L'homme de 39 ans ainsi et sa femme (30 ans), ont inhalé du gaz de monoxyde de carbone émanant du chauffe-bain de leur domicile. Ils ont été retrouvés inertes dans la salle de bain dans la matinée d'hier. La même source a fait savoir que les corps des deux victimes ont été évacués vers la morgue du centre hospitalo-universitaire de Tlemcen.

Blida

Saisie de plus de 3100 comprimés psychotropes

Une quantité de plus de 3100 comprimés psychotropes et une importante somme d'argent, revenu de la vente de ces drogues, ont été saisis par la brigade de lutte contre les stupéfiants de la sûreté de wilaya de Blida. Les éléments de la brigade de lutte contre les stupéfiants ont saisi lors d'une première opération, un total de 1673 comprimés psychotropes et un montant de 170.000 DA revenu de la vente de ces produits retrouvés dans le domicile d'un premier suspect qui se chargeait de les écarter au niveau d'un quartier du centre-ville de Blida. L'ouverture d'une enquête par les

services concernés, a permis d'identifier le fournisseur du premier suspect et chez qui une somme de 3,4 millions de dinars, revenu de la vente des psychotropes et une machine pour compter les billets de banque, ont été saisis. Une autre opération, menée suite à l'exploitation de renseignement faisant état d'une vente de psychotropes dans un des quartiers du centre-ville de Blida, a permis d'interpeller une personne en flagrant délit et en possession de 1500 comprimés psychotropes. Les trois mis en cause dans cette affaire ont été présentés devant la justice.

Accidents de la circulation

4 morts et 10 blessés en 24 heures

Quatre personnes ont trouvé la mort et 10 autres ont été blessées dans 9 accidents de la circulation enregistrés ces dernières 24 heures dans différentes régions du pays. Par ailleurs, en matière de lutte contre la fraude et la contrebande, les unités de la GN ont procédé, du 23 au 24 novembre courant, à l'arrestation de 5

individus dans les wilayas de Sidi Bel-Abbès, Annaba, El Tarf et Skikda. Les unités de la GN ont saisi, dans ce cadre, 20 quintaux de maïs, 720 kg de viande de volaille, 3000 masques médicaux, un quota d'habits, des produits cosmétiques, des produits alimentaires et un moyen de transport.

El Tarf Saisie d'une arme à feu et de 20 cartouches

Les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont saisi une arme à feu de type 6 et 20 cartouches de chasse dans un domicile situé au chef-lieu. Agissant sur la base d'une information faisant état de la possession d'un individu d'une arme à feu sans autorisation, une perquisition du domicile du présumé coupable a été effectuée et s'est soldée par la récupération de l'arme à feu et 20 cartouches de calibre 12 mm soigneusement dissimulés. Un dossier judiciaire a été établi à l'encontre du mis en cause, âgé de 40 ans, avant de le présenter devant le procureur de la République près le tribunal d'El Tarf pour «possession d'une arme à feu de type 6 et des munitions sans autorisation».

Gestion de la crise sanitaire et prise en charge des préoccupations des citoyens

De nouvelles instructions données aux walis

Avec la nouvelle conjoncture induite par la crise sanitaire et ses répercussions sur la vie des citoyens, les walis auront désormais un rôle crucial à jouer au niveau local pour faire face à cette situation. C'est dans cette optique que le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a instruit les walis à l'effet d'accroître le degré de vigilance face à la récente recrudescence de l'épidémie du Covid-19, tout en axant les efforts sur l'amélioration de la prise en charge de l'hospitalisation des patients.

Il les a chargés aussi de veiller à la mobilisation de brigades de contrôle composées notamment des inspecteurs du corps de l'éducation nationale et les personnels de la santé scolaire pour effectuer un contrôle permanent et rigoureux de l'application du protocole sanitaire dans chaque établissement scolaire et de veiller à la répartition équitable et continue en moyens de prévention et de protection au niveau de ces établissements. En outre, M. Djerad a demandé aux walis d'impliquer les associations de parents d'élèves dans le dispositif de suivi de la situation sanitaire au niveau des écoles, des collèges et des lycées afin de les mobiliser davantage dans les efforts de sensibilisation et de communication sur l'importance du respect des mesures préventives contre la propagation de l'épidémie en vue d'améliorer. Sur un autre plan, le Premier ministre a exhorté les walis à entreprendre toutes les actions nécessaires en vue d'améliorer l'approvisionnement du citoyen en eau potable aussi bien au niveau des villes que dans les zones d'ombre et les a instruit d'examiner avec diligence les demandes introduites pour le forage de puits notamment pour l'agriculture. Par ailleurs, le Premier ministre a insisté sur la nécessité de renforcer les actions de proximité et le contact des autorités locales ainsi que les responsables de services déconcentrés de l'Etat avec les citoyens pour être à leur écoute et prendre en charge leurs préoccupations. De même qu'il a demandé à assurer une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat au plan central et local dans la gestion des dossiers qui ont un impact direct sur la vie des citoyens.

Le chef de l'exécutif a souligné également l'importance de poursuivre les actions de communication et sensibilisation en direction des citoyens, particulièrement autour du respect des protocoles sanitaires et des mesures de prévention et de protection. Déjà, lors de ses dernières visites de travail dans les différentes wilayas, le Premier ministre avait écouté longuement les doléances des citoyens, leurs préoccupations et leurs problèmes et avait promis de les résoudre de manière progressive et rationnelle et ce, en dépit de la conjoncture économique et financière difficile que traverse le pays. Djerad avait réaffirmé, par la même occasion, la volonté du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'accorder une priorité absolue au développement des zones d'ombre.

Le Premier ministre avait mis l'accent sur l'impérative ouverture d'un dialogue avec les citoyens avant d'imposer toute idée dans la résolution des questions soulevées sur le terrain

S'engageant à répondre à toutes les demandes de développement des zones d'ombre en termes de transport, d'électricité, de gaz et de prestations de santé, le Premier ministre avait rappelé qu'il s'agit d'accumulations de plusieurs années. Il avait appelé, dans ce sens, les citoyens à se tourner vers l'avenir et à veiller au respect des devoirs envers le pays. Le Premier ministre avait mis l'accent, lors de la dernière rencontre avec les walis, sur l'impérative ouverture d'un dialogue avec les citoyens avant d'imposer toute idée dans la résolution des questions soulevées sur le terrain. M. Djerad qui a plaidé pour l'assimilation et la prise en charge des problèmes et des préoccupations des citoyens, dans le cadre de la démocratie participative, a également mis l'accent sur l'importance de la communication, notamment avec les citoyens des zones d'ombre afin de prendre connaissance de leurs préoccupations et leurs priorités. Il a relevé, en outre, que des bureaucrates entravent la mise en œuvre du programme du président de la République et du plan d'action du gouvernement, soulignant, à ce propos, l'importance de lutter contre ce phénomène. Il a souligné aussi l'impératif d'atteindre un taux important d'exécution du programme du président de la République avant la fin 2020, ajoutant qu'à travers un suivi quotidien des décisions, on atteindra peut être un taux d'exécution acceptable de 60 à 70% de ce programme. Parmi les premières priorités, le Premier ministre a cité l'adoption d'une approche globale pour «une intervention rapide dans les zones d'ombre» et la définition d'un calendrier de travail pour l'exécution du programme destiné à ces régions, car l'Algérie nouvelle,



c'est à la fois un mécanisme, des moyens et un nouveau mode de gestion, a-t-il soutenu. Il a annoncé, par la même occasion, le renouvellement prochain du cadre éthique applicable à l'ensemble des agents publics pour la prévention des conflits d'intérêts, précisant que le gouvernement procédera, dans les prochains jours, au renouvellement du cadre éthique applicable à l'ensemble des agents publics, cadres et fonctionnaires de l'Etat, pour prévenir les conflits d'intérêts, soulignant que la charte en vigueur dans l'Administration et les entreprises publiques visait la moralisation des relations dans ces milieux.

Djerad a exhorté les ministres et les walis à combattre toutes les formes de corruption et les corrupteurs, qui sapent les efforts actuels

Mettant l'accent sur l'impérative moralisation de la vie politique, M. Djerad a exhorté les ministres et les walis à combattre toutes les formes de corruption et les corrupteurs, qui sapent les efforts actuels. À ce propos, il a affirmé que la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes, et la bonne gestion des deniers publics étaient de nature à renforcer la confiance entre le citoyen et l'Etat. Plaidant pour une rupture totale avec les pratiques des anciens gouvernements qui ont conduit, a-t-il dit, à des dérives graves et inacceptables, M. Djerad a insisté sur la rationalisation des dépenses et la rigueur dans la gouvernance des affaires de l'Etat. Par ailleurs, les participants à cette rencontre ont proposé la création d'un Fonds spécial pour le développement des zones d'ombre et la délégation des directeurs exécutifs de wilayas pour la concrétisation des projets en cas de blocage des Assemblées communales élues. Les recommandations lues lors de la séance de clôture ont porté sur l'impérative actualisation et mise à jour de la cartographie des zones d'ombre, la détermination des projets urgents ainsi que leur adaptation à la spécificité de chaque région. Il a été question en outre de la création d'un mécanisme placé sous l'autorité du wali pour le suivi de la mise en œuvre de ces projets et la mise en place d'une stratégie de développement de ces régions dans le cadre de la stratégie nationale de tous les secteurs. De même qu'ont été recommandés l'accélération de l'étude du décret portant création de la nouvelle instance nationale chargée de la gestion des écoles, l'octroi d'une autorisation à la Sonelgaz pour le transfert des centrales de gaz liquéfié des zones raccordées au réseau vers celles qui ne le sont pas et la levée du gel sur les licences du transport collectif afin de renforcer les réseaux de transport au niveau des zones

d'ombre. Ils ont proposé également le classement de la pandémie Covid-19 catastrophe naturelle et la mise en place d'une feuille de route de dé-confinement, outre la mise en place d'un dispositif efficace de dépistage. L'instauration de gestes barrières afin de réduire la pression sur les établissements hospitaliers et l'évaluation permanente et périodique des résultats de la lutte contre le virus en associant des sociologues et des psychologues ont également été préconisées. Dans le même sens, il a été proposé le durcissement des mesures coercitives à l'encontre des contrevenants aux mesures préventives et des personnes aux intentions malveillantes. En ce qui concerne la rentrée sociale, la sécurité des personnes et des biens et la lutte contre les feux de forêt, il a été proposé la création d'un point focal permanent entre les établissements éducatifs et le secteur de la Santé pour le renforcement de la santé scolaire, la réduction du nombre d'élèves par classe, la mise en œuvre du système de doubles vacances pour assurer la distanciation physique préconisée. De même qu'a été préconisée la promotion de l'enseignement à distance dans les universités et les établissements d'enseignement et de formation professionnels. Ils ont également été recommandés la révision de la liste des bénéficiaires de la prime de solidarité scolaire, la tenue de réunions périodiques entre les autorités locales et la société civile, l'ouverture de canaux de communication permanents avec les représentants des quartiers, les syndicats et les représentants des travailleurs et le renforcement de la couverture sécuritaire dans les quartiers à travers l'opérationnalisation et la modernisation des plans de sécurité et l'association du citoyen au processus de protection des biens. Les participants ont aussi plaidé pour la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité s'appuyant sur une base de données unifiée, la création d'un observatoire pour suivre la criminalité et la violence sociale, l'intensification des actions anticipatives pour lutter contre la propagande et la modernisation des méthodes d'intervention et de prévention des accidents de la route. S'agissant des feux de forêt, l'accent a été mis, dans les recommandations, sur la nécessité d'actualiser le système législatif pour la protection des forêts et de créer, dans les wilayas, des cellules de veille présidées par les walis pour l'ouverture immédiate d'enquêtes sur les incendies d'origine criminelle, le renforcement du contrôle et l'arrêt immédiat des constructions anarchiques dans les forêts. Les participants ont insisté, d'autre part, sur l'impératif d'intensifier les actions de sensibilisation de proximité auprès des citoyens pour prévenir ce type d'incendies et d'encourager l'utilisation des moyens technologiques dans l'intervention et la prévention.

T. Benslimane

Célébration

L'Algérie célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

L'Algérie fête la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont la célébration a été préconisée par l'ONU pour hisser la prise de conscience de la société quant aux dangers de toutes les formes et pratiques de violence à l'égard des femmes.

À cette occasion, le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme organise une conférence nationale sur «La femme et la cohésion familiale à la lumière des changements technologiques», sous la supervision de la ministre du Secteur, Mme Kaoutar Krikou, dans le but d'examiner «l'étendue de l'impact des médias sur les individus et la famille et les nouvelles formes de violence liées aux réseaux sociaux, notamment en période de confinement en raison de la pandémie Covid-19 et son impact sur la famille et la société. La conférence vise à «informer et à sensibiliser sur les effets du phénomène de la violence sous ses différentes formes sur la société, en particulier la violence liée aux réseaux sociaux, dans le but de la prévenir par des campagnes de sensibilisation, mettre en valeur le rôle des autorités concernées et faire connaître les services fournis dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard de la femme et le renforcement de la prise en charge des femmes en situation difficile, en sus de la coordination entre les secteurs concernés par cette question afin d'améliorer la qualité des services fournis



aux femmes et aux jeunes filles en situation difficile, notamment celles victimes de violence». Parmi les objectifs de cette rencontre, figure aussi «le renouvellement de l'engagement de l'Algérie à œuvrer pour la promotion des droits des femmes et en vue de les protéger de toutes les formes de violence, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale,

notamment à la lumière des circonstances exceptionnelles que traverse le pays en raison de la propagation du nouveau coronavirus. La représentante du Fonds des Nations unies pour la population en Algérie, le Conseil national des droits de l'homme, le Conseil national de la famille et de la femme, plusieurs secteurs ministériels et organes concernés participeront à cette

conférence, ainsi qu'un représentant de la société civile et des médias. La célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, intervient cette année dans le contexte d'une situation sanitaire exceptionnelle que connaît le monde entier, et qui nécessite de prendre des mesures préventives pour limiter la propagation du Covid-19.

Covid-19, vérités et réalités

Dernier ouvrage du Professeur Mostefa Khiati



Dans son nouvel ouvrage intitulé *Covid-19, vérités et réalités*, le Professeur Mostefa Khiati propose une analyse documentée avec rigueur, confrontant les visions de nombreux spécialistes sur une première partie de cette pandémie et sur les mesures de prévention prises par différents pays sur une période de plus de six mois. Publié récem-

ment aux éditions Loumi, cet ouvrage de 520 pages est préfacé par le Professeur émérite de l'université américaine John-Hopkins, Elias Zerhouni, qui estime que l'histoire du Covid-19 doit être «documentée avec rigueur et en temps réel» pour servir de référence et de ressource future aux «experts et preneurs de décisions qui seront amenés à redéfinir leur approche et préparer le système de santé publique à l'avenir». Le Pr Khiati revient de manière chronologique sur l'apparition du virus en Chine et la diffusion de l'épidémie en Asie et en Europe avant d'aborder les différents cas de contamination à grande échelle qui ont permis d'étudier les voies de propagation notamment les rassemblements religieux, les manifestations sportives, les mouvements populaires ou encore des cas en milieu professionnel. Il aborde également les manifestations de l'infection et son évolution ainsi que les différentes possibilités de dépistage et les mesures prises pour y faire face comme le confinement sanitaire et l'immunité collective. Le professeur documente aussi les traitements adoptés en revenant sur le grand débat suscité par l'usage de l'hydroxychloroquine. La seconde moitié de *Covid-19, vérités et réalités* est, quant à elle, dédiée à la pandémie en Algérie, à l'historique de son évolution depuis l'apparition du premier cas et du premier foyer, et au moyens et mesures mis en œuvre pour y faire face, leur disponibilité

à différentes périodes et leur efficacité. L'ouvrage aborde le confinement, comme moyen de juguler la propagation du virus, la chronologie de sa mise en place en Algérie et dans d'autres pays, son efficacité, et les conséquences sociales, économiques, éducatives et culturelles liées à cette mesure. Le professeur Khiati fait également le bilan du rôle joué par la communication dans la lutte contre la propagation du coronavirus et l'assistance aux citoyens en relevant un «faible recours aux applications technologiques». Il établit également une évaluation de la gestion de la crise sur de nombreux plans comme la place du «numérique dans le système de soin», «l'exposition du personnel médical», ou encore «le degré d'adhésion du public aux mesures sanitaires». Médecin chercheur et enseignant à l'université d'Alger, Mostefa Khiati est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Algérie et la médecine algérienne dont *Histoire de la médecine en Algérie de l'antiquité à nos jours* (2003), *Les blouses blanches de la révolution* (2011), *Histoire des épidémies, des famines et des catastrophes naturelles en Algérie* (2011), *Les irradiés algériens, un crime d'Etat* (2018), *Les 83 guerres menées par l'Algérie durant la période ottomane* ou encore «Femmes ayant marqué l'histoire de l'Algérie et Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli publiés l'été dernier.

Conseil de la nation

Zeghmati présente le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté hier le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement devant les membres du Conseil de la nation. M. Zeghmati a expliqué, dans ce cadre, que ce texte de loi vise à «adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes», soulignant que les crimes d'enlèvement, un phénomène «étranger à notre société et contraire à nos valeurs», figurent parmi «les crimes les plus dangereux auxquels fait face le monde aujourd'hui». Criminalisant toutes les formes d'enlèvement, le texte prévoit des peines sévères allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale selon la gravité du crime commis et ses répercussions, outre une amende allant jusqu'à 2 millions DA. Elaboré en 54 articles, le projet de loi préci-

se les circonstances aggravantes qui sont liées à «la qualité de l'auteur ou de la victime» ainsi que les excuses absolutoires et les circonstances atténuantes induisant une suppression ou l'allègement de la peine, s'il est mis fin délibérément à l'enlèvement. Cela protégera la victime et encouragera l'auteur du crime à y renoncer. Concernant les peines durcies que prévoit le projet de loi, «l'ensemble des peines énoncées sont à caractère pénal». Dans le cas de d'enlèvement d'enfant, le législateur a «prévu deux peines : la perpétuité ou la peine capitale». Les mesures coercitives ne s'arrêtent pas là, selon le texte, puisqu'elles vont jusqu'à priver les auteurs de ce genre de crimes de bénéficier des circonstances atténuantes et de bénéficier d'une adaptation de la peine. Autrement dit, ils ne pourront pas bénéficier d'une auto-

risation de sortie, de la semi-liberté, du placement dans un atelier à l'extérieur ou de la liberté conditionnelle et sont par conséquent contraints à passer la totalité de leur peine dans un espace clos. Le projet ne permet pas aux auteurs de ces crimes de bénéficier des circonstances atténuantes, notamment si ces crimes sont perpétrés contre des enfants, en cas de recours à la torture, à la violence sexuelle ou à la demande de rançon. Ledit projet de loi prévoit la possibilité pour le parquet général de déclencher systématiquement l'action publique même en l'absence de plainte. En vertu du même texte, les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec demande de réparation. Le projet de loi

consacre un chapitre à la protection des victimes d'enlèvement, prévoyant leur prise en charge sanitaire et socio-psychologique et la facilitation de leur accès à la justice. Concernant l'aspect préventif, le texte prévoit la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale et de stratégies locales pour prévenir les crimes d'enlèvement, lesquelles sont élaborées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile. La prévention porte également sur l'adoption de mécanismes de veille et d'alerte précoce et la réalisation d'études sur leurs causes pour en identifier les motifs (...), avec la mise en place d'un système informatique national sur les crimes de kidnapping en vue de faciliter le travail des organes chargés de la prévention.

T. M.

Séisme à Skikda

Kamel Beldjoud : «L'Etat est disposé à prendre toutes les mesures pour la prise en charge des sinistrés»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé, hier à Skikda, que «l'Etat est disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise en charge des citoyens sinistrés» suite aux secousses telluriques ayant frappé la wilaya dimanche dernier.

Dans la commune de Aïn Bouziane (sud-ouest de Skikda), région classée comme étant la plus affectée par le séisme, M. Beldjoud qui effectue une visite d'inspection dans la wilaya, a assuré que «toutes les mesures nécessaires seront prises et l'Etat aidera pour un retour à la vie normale». Il a ajouté que «les mesures nécessaires seront mises en place pour la prise en charge des familles sinistrées sans exception et les aides seront mobilisées pour les opérations de restauration». «Dès le premier jour de la secousse dimanche, nous avons contacté le wali et le directeur général de la protection civile et leur avons donné des instructions pour sortir sur le terrain, faire le point sur la situation et installer une cellule de crise et de suivi», a-t-il encore dit. Le ministre a souligné que sa visite à Skikda suite au séisme vient en application des instructions du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, pour la prise en charge des citoyens dans le calme. Il a notamment considéré que bien que la magnitude de la secousse ait été plus intense que celle de Mila, les dégâts matériels n'ont fort heureusement pas été graves et surtout aucune victime humaine n'est à déplorer. Il a en outre rappelé les mesures prises par la wilaya pour aider les citoyens sinistrés à louer des maisons pour leur logement, outre la réservation de terrains pour bâtir des maisons tout en leur apportant les aides nécessaires. M. Beldjoud a affirmé com-

prendre la panique qui s'était emparé des citoyens de Skikda suite au séisme qui était «puissant», estimant que «la situation reste rassurante» comparativement au séisme de la wilaya de Mila. Le ministre a suivi, au siège de la commune d'Aïn Bouziane, un exposé préliminaire sur la situation des constructions présenté par Ali Helassa Riadh de la direction régionale de Constantine de l'Organisme de contrôle technique de la construction (CTC). Selon cet exposé, le CTC a inspecté 562 constructions dans les deux communes d'El Harrouch et Aïn Bouziane et a relevé que 77 constructions individuelles en majorité dans un état précaire étaient classées dans la case rouge. Le ministre a inspecté le CEM Mohamed Sboua, dans la commune d'El Harrouch, et a constaté l'ampleur des dégâts causés par le séisme aux murs et toits de l'établissement ayant imposé sa fermeture temporaire en attendant l'avis technique du CTC. Le ministre a affirmé que le CTC rendra dimanche prochain son rapport final et à sa lumière seront apportées les solutions adéquates. Kamel Beldjoud a également visité des constructions touchées par le séisme à Aïn Bouziane et El Harrouch, ainsi que l'hôpital d'El Harrouch où des fissures graves se sont produites et a entendu les préoccupations des citoyens. Un séisme d'une magnitude de 5,2 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistré dimanche à 04h53 dans la wilaya de Skikda, avait annoncé le



Photo : Fatch Guidoum ©

Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), précisant que l'épicentre du séisme a été localisé à 12 km au sud-ouest d'El Harrouch (Skikda). Le CRAAG avait aussi annoncé qu'une réplique d'une magnitude de 3,9 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dans la même wilaya à 06h17 et une autre de même

magnitude à 12h10 dont l'épicentre a été localisé à 12 km au sud-ouest de la ville d'El Harrouch. Une troisième réplique d'une magnitude de 3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée mardi à 10h14, selon le CRAAG.

Mechaka A. / Ag.

Justice

Zeghmati : «L'Algérie est un Etat souverain, rien dans le droit national ou international n'empêche l'application de la peine de mort»

Photo : Fatch Guidoum ©

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a réaffirmé hier que «l'Algérie jouit de la pleine souveraineté et rien dans le droit national ou international n'empêche l'application de la peine de mort contre les auteurs d'enlèvements». «L'Algérie n'est signataire d'aucun accord ou traité international qui l'empêche d'appliquer la peine de mort», a précisé M. Zeghmati qui répondait aux membres du Conseil de la nation, lors d'une séance plénière, présidée par Salah Goudjil, président de l'institution parlementaire par intérim, et consacrée au débat du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement. «Si les pouvoirs publics décident de réactiver l'application de la peine de mort, rien dans le droit national ou international n'empêche le maintien et l'application de la peine de mort», a affirmé M. Zeghmati, ajoutant que «tout propos contraire est dénué de fondement». «Ce qui est sûr, c'est que l'Algérie est un Etat qui jouit d'une souveraineté absolue en matière de législation et de mise en place de tout ce qui est à même de préserver l'ordre public, même s'il s'agit d'appliquer la peine capitale», a-t-il encore assuré. Assurant de l'existence d'une «véritable volonté politique pour lutter contre

le phénomène de l'enlèvement», le garde des Sceaux a rappelé que ce texte de loi intervenait «en application des instructions personnelles du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a insisté sur l'impérative mise en place d'une loi pour lutter contre ce phénomène, étranger à notre société». Des membres du Conseil de la nation avaient plaidé lors du débat du texte pour «l'application effective de la peine de mort à l'encontre des auteurs d'enlèvement», considérant que cela constitue «l'unique moyen pour dissuader ce type de criminalité dangereuse et étrangère aux valeurs de la société algérienne». Par ailleurs, M. Zeghmati a fait savoir que le dossier des «voitures saisies après avoir été illégalement introduites sur le territoire national est actuellement pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et est sur le point d'être réglé définitivement». «Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a donné des instructions au ministre de l'Intérieur pour une prise en charge sérieuse du dossier des véhicules saisis, en prenant en considération le possesseur de bonne foi de ces véhicules qui se comptent par centaines», a ajouté M. Zeghmati.

N. I.

Agriculture

La culture du Colza en Algérie «une filière prometteuse»

La culture du Colza «est une filière prometteuse», car elle réunit tous les facteurs de réussite en Algérie, a-t-on appris hier auprès d'un responsable de l'Office algérien interprofessionnel de céréales (OAIC), Mustapha El-Abbassi. M. El Abbassi, en marge du lancement des premiers essais pour la culture du Colza à Aïn Bessam (Ouest de Bouira), le représentant de l'OAIC a estimé qu'il est «indispensable de développer cette culture, qui a fait ses preuves par le passé.» Cette culture n'est pas nouvelle dans notre pays, elle a déjà fait ses preuves par le passé dans notre pays. Il est important et indispensable d'aller vers la promotion de cette culture à travers les différentes wilayas du pays notamment celles du Centre», a souligné M. El

Abbassi. A propos des essais effectués dans la matinée dans la ferme pilote Hicher de Aïn Bessam, en présence de la direction des services agricoles de la wilaya (DSA), le même responsable a expliqué qu'il s'agit d'une journée de sensibilisation au profit des agriculteurs de la région pour leur apprendre notamment «le réglage du semoir», qui est «un processus compliqué», a-t-il dit. M. El Abbassi a fait remarquer, en outre, un fort engouement des agriculteurs, intéressés par le développement de cette culture à Bouira. «Nous voulons que le Colza soit cultivé et développé dans les wilayas du Centre. A Bouira, nous visons à couvrir une superficie de 1000 hectares pour le début», a-t-il encore expliqué. En marge de cette opération, qui s'est dérou-

lée aussi en présence des représentants de l'Institut technique régional des grandes cultures (ITGC) de Médéa, ainsi que des responsables locaux de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de Bouira, la chargée de la communication de la DSA, Salima Kerkoud, a souligné que cette journée porte sur les premiers essais pour la culture du Colza à Bouira. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts du Gouvernement et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, visant à développer cette culture et à produire de l'huile de colza en Algérie pour réduire la facture des importations», a expliqué Mme Kerkoud. Pour cette première expérience, les services agricoles de la wilaya de Bouira ont opté pour une super-

ficie à emblaver de 40 hectares, dont 10 ha destinés à la consommation, alors que les 30 restants sont destinés à la production de semence de Colza. «Pour l'instant, nous avons recensé neuf agriculteurs pour la réalisation de cette opération pour sa première saison à Bouira», a indiqué Mme Kerkoud. «Une importante superficie agricole de la ferme Boutcherraine à El Asnam sera également réservée pour cette culture», a-t-elle fait savoir. La même responsable a saisi cette occasion pour réitérer la volonté et l'engagement de la DSA à accompagner les agriculteurs qui vont se lancer dans cette culture, jusqu'à la récolte afin de pouvoir les aider à réussir une bonne saison agricole.

T. M.

Education

La situation épidémiologique n'exige pas actuellement la suspension des cours

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamal Beldjoud, a déclaré, hier, lors de sa visite dans la wilaya de Skikda, que la situation épidémiologique dans le pays ne nécessitait pas pour le moment la fermeture des écoles.

M. Beldjoud a expliqué que «le ministère de l'Éducation nationale suit, en coordination avec les différentes parties prenantes, tout ce qui se passe au niveau de tous les établissements d'enseignement situés à travers le pays». Dans le même contexte, M. Beldjoud a déclaré : «Les choses sont très normales à ce jour», indiquant que «toutes les mesures nécessaires seront prises à temps». Le ministre a souligné, à l'occasion, l'importance de respecter le protocole sanitaire au niveau des établissements d'enseignement sur tout le territoire national et de l'appliquer strictement en coordination avec les associations de parents d'élèves, soulignant que «la

situation dans les écoles primaires n'est pas préoccupante», selon la même source. Il a également insisté sur la nécessité de respecter les recommandations du Comité scientifique chargé du suivi et de l'évolution de l'épidémie Covid-19 en Algérie, en portant des masques, en respectant la distance physique et en évitant les rassemblements, afin de réduire la pression sur le personnel médical. M. Beldjoud a ajouté que «toutes les capacités sont disponibles à l'heure actuelle en termes de masques et d'oxygène», avant d'appeler les citoyens à adhérer à toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation du coronavirus et lutter contre cette pandémie.

Abdelkrim M. / Ag.



Transition énergétique et des énergies renouvelables Chems Eddine Chitour plaide pour un «plan Marshall» pour le développement du secteur en Afrique

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems Eddine Chitour, a plaidé, lors du 2e Forum ministériel conjoint de la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour un «plan Marshall» au profit du secteur de l'Énergie en Afrique, a indiqué hier le ministre. Organisé sous les auspices de la présidence sud-africaine de l'Union africaine, le 2e Forum ministériel conjoint de la CUA et l'AIE s'est tenu mardi par visioconférence sous le thème «Assurer l'avenir énergétique de l'Afrique au lendemain du Covid-19 : favoriser une reprise plus rapide en renforçant l'investissement, l'innovation et les partenariats». Lors de son intervention, M. Chitour a présenté la situation due à la pandémie, tout en soulignant la nécessité de s'adapter à cette conjoncture. «Nous allons désormais vivre avec le Covid-19», a-t-il dit. Dans ce sens, le ministre a proposé «une nouvelle vision de l'énergie par la mise en place d'un plan Marshall pour l'Afrique». Il a également proposé de mettre en place, par l'Afrique, d'une institution dédiée

à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des énergies propres notamment l'hydrogène. M. Chitour a présenté, par ailleurs, les efforts déployés par l'Algérie en créant le ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables dans l'objectif d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique «à travers une transition énergétique graduelle pour aller vers la voie d'un développement humain durable». Les échanges, lors de cette réunion virtuelle, ont permis de mettre l'accent sur la nécessité de renfoncer et développer la coopération régionale et internationale afin de mobiliser des financements pour l'Afrique à même de contribuer avec les efforts des différents pays dont l'Algérie, à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable économique et social de ce continent dotée de vastes ressources énergétiques. M. Chitour a participé au Forum ministériel conjoint de la CUA et l'AIE en compagnie d'une délégation composée de représentants de son département ministériel et du ministère de l'Énergie.

Droits de l'enfant et de la femme Importance de coordonner les efforts pour la protection des catégories vulnérables de la société

Les participants à la conférence de presse, abritée par le Forum de la Sécurité nationale, ont convenu de l'importance de coordonner les efforts pour réaliser davantage d'acquis pour les catégories vulnérables de la société, saluant les acquis concrétisés par l'Algérie en matière de protection des droits de l'enfant et de la femme. La présidente de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE), Meriem Cherfi a évoqué durant cette conférence organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant et de celle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, «les grands pas franchis par l'Algérie depuis l'indépendance pour éliminer les séquelles du colonialisme relatives à la situation de l'enfance dans le pays, l'Algérie étant parmi les pays pionniers dans le domaine législatif avec l'institution de nouvelles instances et mécanismes susceptibles de protéger les franges vulnérables de la société». S'attardant sur l'importance du rôle de la famille et l'impératif de surveiller les enfants lors de l'utilisation des plateformes de réseaux sociaux et des sites électroniques, Mme Cherfi s'est félicitée des efforts continus de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) en termes de mise à disposition des mécanismes opérationnels nécessaires et de poursuite des contrevenants à travers les 48 wilayas du pays, étant donné que le partenariat avec la Police a «un effet positif et efficace dans la garantie des conditions adéquates pour une vie

securisée de l'enfant». Elle a salué le sens civique des citoyens qui constituent «un noyau essentiel» pour assurer la protection de l'enfance, rappelant le volume croissant des signalements reçus par l'ONPPE de la part des citoyens à travers le numéro vert «1111» ou via les différents supports de communication relevant de l'Organe. De son côté, le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche, Mustapha Khiati a mis en avant l'expérience algérienne en matière de protection des catégories vulnérables de la société et les moyens et les mécanismes mis en place par l'Algérie, qui ont donné leurs fruits sur le terrain à travers le respect de l'application des lois en vigueur à l'image de la loi sur la protection de l'enfance de 2015». Il s'est félicité du rôle humain de la DGSN dans l'accompagnement du réseau de la société civile spécialisé dans la protection de l'enfance à l'effet de consacrer les actions de sensibilisation devant promouvoir les droits de l'enfant aussi bien que de la femme en Algérie, traduisant ainsi «l'intérêt manifeste et la continuité à prodiguer des services de qualité qui contribueront au développement de la culture de communication et à la promotion de la protection des catégories vulnérables de la société». Pour sa part, la cheffe du bureau de protection des personnes vulnérables à la direction de la police judiciaire, le Commissaire de police, Yasmina Khaouas, a indiqué que les réalisations

de la DGSN en termes d'acquis et d'objectifs de spécialité et de professionnalisme avaient été accomplies «grâce à l'expérience riche et large des brigades créées en 1982 ainsi que leur généralisation sur l'ensemble du territoire national en sus de la coordination avec les partenaires et le recours à l'expérience étrangère». Au sujet des affaires liées aux violences faites aux enfants durant les 10 premiers mois de l'année 2020, la même responsable a fait état de 5.067 affaires dont 2.257 affaires de coups et blessure volontaire et 165 autres de maltraitance outre 7.060 affaires dans lesquelles des enfants sont impliqués. S'agissant de la violence contre la femme, la DGSN a enregistré une baisse lors des 10 premiers mois avec 5.835 affaires dont la majorité concerne l'agression physique et la maltraitance. À ce propos, M. Khaouas a évoqué une série de mesures mises en place pour la protection de l'enfant dont l'application des différentes lois issues des conventions et législations internationales et la sensibilisation des enfants, rappelant que les services de la Sécurité nationale avaient organisé plus de 693 activités de sensibilisation depuis le début de l'année en cours en plus de 1.519 activités radiophoniques et 786 autres télévisées. «Ce bilan reflète les efforts consentis par les brigades de protection de l'enfance relevant de la sécurité nationale consistant essentiellement en l'activation de l'action préventive et la lutte contre toutes les atteintes à l'enfance».

N. A.

Œuvres universitaires Les nouveaux bacheliers invités à s'inscrire en ligne du 25 au 30 novembre

Contrairement aux années précédentes, les inscriptions des nouveaux bacheliers aux œuvres universitaires se feront, cette année, en ligne, à partir du 25 au 30 novembre. Les nouveaux étudiants qui veulent bénéficier de l'hébergement, de la bourse et du transport, n'ont qu'à se connecter, grâce à leurs identifiants (nom d'utilisateur ou matricule du bac + le mot de passe), à la nouvelle plate-forme numérique PROGRES, de l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), [HTTPS://PROGRES.MESRS.DZ/WEBONOU](https://PROGRES.MESRS.DZ/WEBONOU). «La plate-forme PROGRES permet aux étudiants d'accéder en ligne aux différentes prestations que nous proposons telles que l'hébergement, la bourse et le transport. Ils pourront désormais s'inscrire sans se déplacer. PROGRES nous permet aussi une meilleure gestion des œuvres universitaires qui désormais sont numérisées», affirme Mouloud Cherif, sous-directeur de l'informatique et des statistiques de l'ONOU. Une fois connectés à la plate-forme PROGRES, les étudiants trouveront des fenêtres (liens) vers les différentes prestations proposées par l'ONOU, «comme par exemple l'hébergement, l'étudiant peut sélectionner jusqu'à 3 cités universitaires et puis il enregistre sa demande. Il y a, bien sûr, un délai pour le traitement de sa demande», précise M. Cherif. Passé ce délai, l'étudiant sera informé via son compte ONOU, «si la réponse est positive, il peut imprimer sa décision et se présenter à la direction de sa cité universitaire. En cas de refus, il peut toujours faire un recours auprès de la direction des œuvres universitaires, une commission spéciale sera chargée de traiter les recours», conclut le représentant de l'ONOU.

R. A.

LA BEA et le FAGR accompagnent les jeunes porteurs de projets 10 milliards de crédits pour les PME

A l'heure où l'économie nationale connaît un état de stagnation en raison de la pandémie de coronavirus, en plus des mesures de confinement qui se sont imposées par la suite, tout cela a affecté la liquidité circulant sur le marché et les canaux officiels, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) s'est empressée de signer un accord de partenariat avec le Fonds de garantie des prêts à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises (FGAR) pour assurer la couverture des crédits d'investissement pour les petites et moyennes entreprises offerts par la banque extérieure, avec un plafond de 10 milliards de centimes.

Un accord-cadre a été signé entre la BEA et le FGAR, permettant de bénéficier de la couverture de financement des prêts d'investissement consentis par cette banque publique à cette catégorie d'établissements. L'accord a été signé par le président, directeur général de la Banque d'Algérie, Lazhar Latrache et le directeur général du FAGR, Abderraouf Khalef.

La convention permettra aux petites et moyennes entreprises de bénéficier de la couverture de financement des crédits d'investissement accordée par cette banque publique à cette catégorie d'entreprises qui ont besoin d'un soutien financier et d'un accompagnement pour réaliser leurs projets d'investissement. En sus, cet accord vient traduire la volonté de la banque pour développer et diversifier les modes de financement et d'obtenir un soutien financier, conformément à sa politique d'accompagnement aux petites et moyennes entreprises et à sa contribution à faire avancer la machine industrielle en encourageant ce type d'entreprises pour faire avancer et développer l'économie algérienne. Selon le président - directeur général de la BEA, Lazhar Latrache, «l'accord vient confirmer que son institution continue de fournir résolument ses services de base malgré la situation exceptionnelle que traverse le pays en raison de la pandémie de coro-

navirus. «De son côté, le Fonds de garantie des prêts aux petites et moyennes entreprises s'efforce d'aider les petites entreprises à obtenir un financement bancaire à moyen terme afin de les inciter à démarrer et à se développer en garantissant des crédits auprès des banques commerciales. De cette manière, le FGAR vise à compléter la structure financière des projets réussis orientés vers la création et le développement des entreprises. Le Fonds intervient comme contributeur à la prise en charge des risques au profit des petites et moyennes entreprises en garantissant des crédits d'investissement visant à créer des entreprises, à développer les activités et à renouveler et moderniser les équipements. La couverture du Fonds, qui est réalisée sur ses propres fonds, peut atteindre 80% du montant du prêt bancaire accordé par la Banque extérieure d'Algérie, à condition que cette couverture ne dépasse pas le plafond de financement de 100 millions de dinars. Quant à la couverture qui provient du financement MEDA, entrant dans le cadre de l'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union européenne, elle atteint 60% du total des fonds accordés par la BEA, avec l'adoption d'un plafond de financement de 250 millions de dinars.

M.W. Benchabane



Construction de véhicules - Concessionnaires Un mandat de 3 ans pour les membres des commissions de recours

Les membres des commissions de recours relatives à l'activité de construction de véhicules et celle de concessionnaires de véhicules neufs ont été désignés pour un mandat de trois ans, en vertu de deux arrêtés ministériels publiés au Journal officiel N° 68. Il s'agit en premier de l'arrêté, signé le 9 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules. Cette désignation vient en application des dispositions de l'article 21 du décret exécutif du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules, à la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules, pour un mandat de trois ans. Selon le texte, les membres désignés représentent trois ministères, à savoir, l'Industrie, les Finances, le Commerce et enfin représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie. Signé également le 9 novembre, le second arrêté porte sur la désignation des membres de la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, et ce, en application des dispositions de l'article 44 du décret exécutif d'août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de conces-

sionnaires de véhicules neufs, à la commission de recours relative au dispositif de concessionnaires de véhicules neufs, pour un mandat également de trois années.

Cette nouvelle commission est composée de cinq membres, dont trois représentent les ministères de l'Industrie, des Finances et du Commerce. Un représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, et une représentante du conseil national de la concurrence sont également membre de la Commission. Selon l'article 44 de décret exécutif de mois d'août dernier, le mandat des membres de la commission de recours, cesse, automatiquement, avec la cessation de leurs fonctions, au sein de la structure au titre de laquelle ils ont été désignés. Les deux commissions fixent leur règlement intérieur et déterminent leur fonctionnement et les modalités de leur saisine dès leurs premières réunions. Ce règlement intérieur est approuvé par le ministre de l'Industrie. Chaque commission se prononce sur les recours introduits dans un délai maximal de 30 jours, à compter de la date de réception du recours par la commission, qui sera soumis au ministre de l'Industrie pour statuer en conséquence et notifier à l'opérateur la décision définitive.

GICA

41 000 tonnes de clinker exportées vers la République dominicaine et Haïti

Le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) a exporté une nouvelle cargaison de clinker, estimée à 41 000 tonnes, vers la République dominicaine et Haïti. Cette quantité de clinker a été exportée par la Cimenterie de Hadjar Soud (Skikda), filiale du GICA, depuis le port d'Annaba. La Cimenterie de Hadjar Soud avait exporté en 2019 un total de 60 000 tonnes de clinker, composante essentielle dans l'industrie du ciment, vers la Côte d'Ivoire. Cette usine, entrée en service en 1973, comprend deux lignes de production d'une capacité contractuelle totale de 900 000 tonnes de ciment. La cimenterie dispose également de grands atouts l'habilitant à développer ses activités, dont, notamment, la disponibilité d'un stock minier significatif et de qualité, facilement exploitable, une excellente situation géographique et la conformité de ses produits aux normes internationales, en sus de sa proximité des ports de Skikda et d'Annaba. En 2018, première année au cours de laquelle l'usine a lancé ses activités d'exportation, le volume de ses exportations vers les marchés étrangers a atteint 272 196 tonnes de ciment et de clinker, pour passer ensuite à 519 051 tonnes en 2019. Au cours de ces deux années, le GICA a pu accéder à plusieurs marchés du continent africain. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal, le Cameroun, le Bénin et la Guinée. Le Groupe compte 23 filiales spécialisées dans la production et la commercialisation des ciments, des granulats et du béton prêt à l'emploi, l'assistance technique, le montage et la maintenance industriels et la formation.

Le pétrole au plus haut depuis mars Le Brent grimpe à 48,52 dollars

Les cours du pétrole continuaient de grimper, hier, le Brent s'approchant des 50 dollars le baril, portés par les avancées des vaccins et le prochain sommet de l'Opep+. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier gagnait 1,38% par rapport à la clôture de mardi, à 48,52 dollars. À New York, le baril américain de WTI pour le même mois gagnait 1,11% à 45,41 dollars. Il faut remonter au 6 mars dernier pour retrouver des prix équivalents. Deux facteurs principaux sont à l'origine de la flambée des prix du pétrole de ces dernières semaines, selon des spécialistes qui citent l'évolution positive des vaccins et la perspective d'une prolongation des coupes actuelles de la part de l'Opep+, qui semblent déjà prises en compte par les marchés. Les laboratoires AstraZeneca, Pfizer/BioNTec et Moderna ont fait part ces derniers jours d'une bonne efficacité de leurs futurs vaccins contre la Covid-19, une véritable planche de salut pour la demande d'or noir. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés de l'Opep+ se retrouvent en début de semaine prochaine pour statuer sur l'accord de réduction de la production qui les lie. Selon celui-ci, le retrait actuel du marché de 7,7 millions de barils par jour doit être ramené à 5,8 millions à compter de janvier 2021. Beaucoup d'observateurs de marché tablent sur un report de trois à six mois. Selon plusieurs analystes, le feu vert de Donald Trump à la transition politique avec l'équipe du président élu Joe Biden contribuait également à la hausse des cours du brut.

Inflation Un taux annuel moyen de 2,2% à fin octobre 2020, souligne l'ONS

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2% à fin octobre dernier, a-t-on appris auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à octobre 2020, est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de novembre 2019 à octobre 2020 par rapport à la période allant de novembre 2018 à octobre 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois d'octobre 2020 par rapport à celui du mois de septembre 2020, est de +1,7%, a indiqué l'Office. En termes d'évolution mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 3,4%, conséquence d'une augmentation des prix des produits agricoles frais (+6,4%). Cette hausse des produits agricoles frais est induite par l'augmentation des prix de l'ensemble des produits relevant de cette catégorie, notamment, la viande de poulet (+31,5%), les fruits frais (18,2%), les œufs (6,8%), les légumes (+3,3%) et la pomme de terre avec (9,1%). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une hausse modérée de 0,6% durant le mois d'oc-

tobre dernier et par rapport au mois de septembre 2020, selon l'organisme des statistiques. Cette variation haussière est due au relèvement des prix d'un certain nombre de produits, essentiellement la semoule avec (+6%) et les pâtes alimentaires avec (11,1%). Les prix des produits manufacturés ont enregistré un taux de +0,5%, alors que ceux des services se sont caractérisés par une stagnation. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe divers ont connu une hausse de 1,3%, ceux du groupe «habillement chaussures» ont enregistré une hausse de 0,5%, le reste des biens est services s'est caractérisé, soit par des variations modérées, soit par des stagnations. Durant les dix premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 2,2%, malgré une légère baisse, de 0,2% des biens alimentaires, induite, notamment par un recul de près de 1,2% des prix des produits agricoles frais. Cette variation haussière enregistrée durant les dix premiers mois de 2020 s'explique par des hausses de +0,8% des produits alimentaires industriels, de +5,2% des biens manufacturés et de +1,8% des services. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

Tipasa

Une série de mesures pour faire face à la 2^e vague de la pandémie

Une série de mesures destinées à faire face à la 2^e vague de la pandémie du nouveau coronavirus, a été prise par la Direction de la santé et de la population de Tipasa.

Selon Mohamed Bourahla, des mesures ont été prises, en coordination avec les services de la wilaya, pour faire face à la propagation de la pandémie dont le nombre des contaminés affiche une courbe ascendante actuellement, à travers notamment «une augmentation des capacités des établissements hospitaliers en termes de lits et l'acquisition d'un réservoir d'oxygène d'une capacité de 5000 litres» «Un réservoir d'oxygène d'une capacité de 5000 litres a été acquis au profit de l'hôpital Tighzait-Abdelkader, établissement de référence de prise en charge des cas de la Covid-19, portant ainsi les capacités de la wilaya à 50 000 litres d'oxygène repartis sur les établissements hospitaliers, a-t-il précisé en rassurant que «le problème de manque d'oxygène n'est nullement posé à Tipasa». À cela s'ajoute, selon M. Bourahla, l'ouverture d'une nouvelle unité de prise en charge des patients atteints par cette pathologie, au niveau de l'Établissement public de santé de proximité (EPSP) de Damous (à l'extrême ouest de Tipasa), ce qui porte à cinq le nombre d'unités Covid-19, à savoir celles de Koléa, Tipasa, Nador, Sidi Ghilas, et de Damous (qui vient d'être ouverte).

Les mêmes mesures ont porté sur l'augmentation du nombre des lits d'hospitalisation qui sont passés de 238 à 438 actuellement, avec une possibilité de les porter à 600 lits en cas de nécessité, au moment où les lits de réanimation ont été portés à 50, contre 28 lits précédemment. Au titre des efforts de réduction de la pression exercée sur les staffs médicaux, mobilisés depuis mars dernier

pour la prise en charge des cas positifs, le même responsable a signalé le recrutement de 120 paramédicaux, parmi les diplômés des écoles de formation paramédicale, et la mobilisation de 140 médecins des EPSP, dont 40 spécialistes et 100 généralistes, pour assurer les permanences au niveau des cinq unités Covid-19. Des sessions de formation ont été, par ailleurs, initiées depuis septembre dernier, par la Direction de la santé, au niveau des EPSP, au profit des médecins généralistes pour leur permettre de réaliser un diagnostic correct des cas symptomatiques de la Covid-19 et des cas de grippe saisonnière. M. Mohamed Bourahla a, par ailleurs, fait cas de la décision prise, en coordination avec les services de la wilaya et du Conseil scientifique médical, de «charger un médecin du suivi de l'évolution de la situation épidémiologique et de coordonner entre les unités Covid-19, avec le suivi quotidien des cas d'hospitalisation à domicile». Toujours au titre des initiatives locales, un accord de principe a été donné, selon la même source, «à un laboratoire privé pour la réalisation de tests de dépistage du nouveau coronavirus». Il s'agit du premier laboratoire ayant émis ce type de demande, a souligné M. Bourahla, lançant un appel aux laboratoires de la wilaya, à se rapprocher de ses services pour «l'obtention d'une autorisation pour la réalisation de ces tests», observant, néanmoins, que ces autorisations sont «soumises à un accord définitif de l'Institut Pasteur d'Alger». S'agissant des résultats des enquêtes épidémiologiques et de l'exploitation d'une application intelligente per-



mettant un suivi des cas positifs de Covid-19, le même responsable a fait part de la réalisation de plus de 4000 enquêtes, soit en moyenne quotidienne de 50 enquêtes, depuis juillet dernier, un «fait ayant contribué à la circonscription de l'épidémie à plusieurs reprises», s'est-il félicité. À noter que la Direction de la santé de Tipasa rend publics quotidiennement les derniers développements de la situation sanitaire, à travers son site électronique. Selon le dernier bilan rendu public hier lundi, de nouveaux cas de suspicion ont été découverts au niveau de nombreuses communes, enregistrant une hausse dans les cas d'atteinte, notamment dans la partie-est de la wilaya, comparative-

ment au centre et à l'ouest. Les communes concernées sont celles de Bou Ismail, Koléa, Fouka, Daouda, Aïn Tagourait, et Chaïbia, au moment où quelque cas d'atteintes ont été signalés dans quatre communes du centre de la wilaya (Hadjout, Tipasa, Hameur El Aïn et Sidi Rached), outre Cherchell et Damous, à l'ouest. M. Bourahla a particulièrement insisté sur l'impératif de «ne pas céder au laxisme et au relâchement et ne pas négliger le port de la bavette et l'usage de désinfectants», appelant à «davantage de vigilance dans le respect des mesures de prévention, considérées comme le meilleur moyen de faire face à la pandémie».

Mounir A/ Ag

Zones d'ombre à Tizi-Ouzou Demande d'inscription de 19 nouvelles communes

Une demande de dérogation d'inscription au programme des zones d'ombre au profit de 19 communes à Tizi-Ouzou, sera formulée auprès des autorités compétentes par l'Assemblée populaire de wilaya (APW). La décision a été prise lors d'une réunion lundi de la commission aménagement du territoire et du transport de l'institution élue avec les responsables des directions locales concernées par la mise en œuvre de ce programme de développement. «Nous allons saisir le wali et le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire sur la réouverture de l'application d'inscription à ce programme pour permettre à ces communes qui n'ont pu le faire de se rattraper» a expliqué le président par intérim de cette institution élue, Ferhat Sadoud.

Après examen du programme des zones d'ombres et l'exposé des différents intervenants, il a été constaté que «sur les 67 communes de la wilaya, seulement 48 ont pu exprimer leurs besoins sur l'application dédiée à cet effet». Il a été, en outre, enregistré l'inscription, dans le cadre de ce programme, de 178 projets d'électrification au profit de plus de 4000 foyers dont les procédures de mise en œuvre sont lancées par la direction locale de l'énergie. Pour rappel, il a été enregistré quelques 1179 opérations de développement à travers 402 zones d'ombres au niveau de 48 communes de la wilaya pour un montant global de 10.290.778.403 DA, dans le cadre de ce programme de développement des zones d'ombres.

Kahina Tassedda

Médéa

Neuf nouvelles communes «bientôt» alimentées à partir du barrage de Koudiate Acerdoune

Neuf nouvelles communes de la wilaya de Médéa seront alimentées «prochainement» à partir du système de transfert des eaux du barrage de Koudiate Acerdoune (Bouira), dans le but de «sécuriser» l'approvisionnement en eau potable des dites communes. Les procédures d'alimentation de neuf nouvelles localités de la wilaya, via le système de transfert des eaux du barrage de Koudiate Acerdoune sont «en phase très avancée» et le début d'approvisionnement de ces communes «devrait intervenir, avant la fin de l'année en cours», a indiqué le directeur des ressources en eau par intérim, Slimane Rai, lors de l'émission radiophonique «Forum du Titteri». Il s'agit, selon ce responsable,

des communes d'El-Haoudine, Baata, Sidi-Ziane, Sidi-Zahar, Ouled Antar, Ouled Hellal, Robeia, Ouled Brahim et Chahbounia, précisant que l'apport hydrique assuré par le barrage de Koudiate Acerdoune permettra de renforcer les ressources mobilisées au profit de ces communes et à «sécuriser» l'approvisionnement de milliers de foyers, qui sont alimentés actuellement grâce à de petites retenues collinaires et forages. L'objectif de ce raccordement au système de transfert du barrage de Koudiate Acerdoune est de «faire face au risque de tarissement des sources d'approvisionnement en eau potable locales, faute d'une pluviométrie régulière, et de disposer également d'une

source d'alimentation supplémentaire, en cas de baisse du niveau d'eau des retenues et forages en exploitation». L'intégration de ces neuf nouvelles communes portera à 36 le nombre total de localités alimentées par le barrage de Koudiate Acerdoune, ajoutant que ses services envisagent d'inclure d'autres communes, d'ici l'année 2021, en vue d'augmenter les quantités d'eau distribuées aux citoyens. Parmi ces communes, Slimane-Rai, cité Bouaichoune, El-Aïssaouia, Derrag, Azziz, Oum-Djellil et Ouled Bouachraa, soulignant que des demandes de transfert ont été introduites dans ce sens auprès de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) pour étude et approbation.

Bouira

Plus de 1.900 infractions au dispositif de prévention enregistrées en 10 jours

Plus de 1.900 infractions liées au non-respect des horaires du confinement partiel et des dispositions de prévention contre la pandémie de la Covid-19, ont été enregistrées en 10 jours à Bouira. En dix jours seulement, nos services ont enregistré 1.961 infractions, dont 1.022 relatives au non-respect des horaires du confinement partiel. Les brigades de police chargées de veiller au respect des dispositions de prévention contre la Covid-19 ont établi durant la période allant du 8 au 19 novembre 2020, un total de 449 procès-verbaux suite à des infractions liées au non-respect du port du masque de protection, selon les détails fournis par le même responsable de police. «Pas moins de 412 autres infractions relatives au non-respect de la distanciation physique ont également été enregistrées durant cette période». Malgré ce nombre d'infractions, le commissaire Toutah a estimé que le dispositif de prévention et le confinement partiel instaurés dans le cadre de la lutte contre la pandémie «est fortement respecté à Bouira grâce à la conscience prise par les populations ainsi qu'aux mesures draconiennes imposées pour faire respecter le plan». Les citoyens sont de plus en plus conscients de l'ampleur du danger, et la majorité respecte les mesures barrières. Ceci est un signe positif», a souligné le commissaire Toutah. La situation pandémique s'est aggravée davantage depuis quelques semaines à Bouira avec l'apparition de plusieurs nouveaux foyers de cette maladie à M'Chedallah, Lakhdaria, Ain Bessam, Sour El Ghozlane, El Adjiba, Taghzout, Bechloul et El Asnam notamment. La situation est alarmante, j'appelle les populations de la wilaya à un respect strict et rigoureux des mesures de prévention et de protection pour éviter le pire», a insisté le directeur de la santé publique (DSP) de Bouira.

Mohamed Laib

Bordj Bou-Arréridj

Des autorisations exceptionnelles pour l'ouverture des lignes de transports dans les zones d'ombre

La Direction des transports de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj a accordé des « autorisations exceptionnelles » pour l'ouverture de nouvelles lignes de transport au profit des zones d'ombre de la wilaya.

L'octroi de ces autorisations intervient après la délivrance d'une approbation du ministère de tutelle, a précisé la même source, ajoutant qu'il s'agit là « d'une réponse à une des principales préoccupations des habitants des zones d'ombre ». Cette mesure permettra, selon la même source, de combler le déficit enregistré dans le domaine des transports notamment dans les agglomérations rurales enclavées situées dans les communes de la daïra EL Djaâfra à l'extrême Nord de la wilaya et dans les communes Herraça et Ben Daoud à l'extrême

Ouest du chef-lieu. » Les nouvelles lignes desserviront notamment les zones d'ombre et les chefs-lieux de ces communes avec la possibilité de procéder à une extension de ces lignes vers d'autres communes et le chef lieu de wilaya. Ces autorisations exceptionnelles concerneront les véhicules de transport en commun et les taxis services, ajoutant qu'une commission spécialisée de la direction locale des transports avait effectué une étude de l'opération d'extension des lignes de transport vers les zones enclavées et fixé les tarifs applicables.



Mila

Implication des associations culturelles dans la gestion des bibliothèques communales

Les services de la culture de la wilaya de Mila viennent d'ouvrir la porte aux associations culturelles pour s'impliquer dans la gestion des bibliothèques communales, en coordination avec les collectivités locales, a indiqué le directeur de la culture, Djamel Berihi. « La mission de gestion des bibliothèques communales sera confiée aux associations en fonction des cahiers des charges à signer par les services de la culture, la

commune concernée et l'association intéressée « Cette formule a été testée avec succès depuis quelques années à Chelghoum Laïd où la gestion de la bibliothèque de la cité Djamaa-Lakhdar a été confiée en fonction d'un cahier de charges à l'association culturelle El Moustkbal, a affirmé le directeur de la culture. Courant 2020, une convention a été signée avec l'association El Qabas de la commune de Tadjenanet pour gérer la

bibliothèque communale tandis que les contacts sont en cours avec l'association El Moustakbal pour gérer la bibliothèque de la commune d'Ouled Khelouf. « Les services de la culture œuvrent à généraliser cette idée pour optimiser l'exploitation de ces structures surtout que la wilaya compte 28 bibliothèques dont quatre sectoriels insuffisamment exploitées faute d'encadrement qualifié ».

El Tarf

Le rôle des médias pour accompagner une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable souligné

Le rôle des médias pour accompagner une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et l'importance de la formation des élèves à l'écocitoyenneté par des enseignants formés dans le domaine de l'environnement ont été soulignés, lors d'une session de formation en ligne, initiée par le ministère de l'Environnement en étroite collaboration avec le Centre national des formations à l'environnement (CNFE), au profit de journalistes des wilayas d'El Tarf et Tindouf. Intervenant à l'occasion de la présentation, lundi et mardi derniers, d'une thématique dédiée à l'EEDD, par M. Yacine Zerrouki, formateur au niveau du CNFE a mis l'accent sur le rôle du journaliste qui s'inscrit dans le cadre d'une dynamique d'information et de sensibilisation des citoyens autour de thèmes liés au EEDD dans l'objectif de les faire « réagir et adhérer au nouveau modèle de développement environnemental ». Il a également insisté sur l'importance de l'enseignement de l'éducation à l'environnement et au développement durable par des enseignants formés en vue de parvenir à « développer chez leurs élèves des attitudes et comportements responsables face à la protection et à la valorisation durables de l'environnement » et leur permettre de leur tour d'agir dans le cadre d'un développement durable. Il est en outre question, a précisé, dans ce contexte, M. Zerrouki, de garantir un accompagnement de l'ensemble des catégories de la société vers le nouveau modèle de développement économique, social et environnemental afin de relever les défis liés aux enjeux environnementaux (déchets, changements climatiques...). Le concept et les différentes définitions consacrés à l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie institutionnelle d'EEDD, avec des exercices en rapport avec ce thème d'actualité, ont été par ailleurs expliqués par l'intervenant qui a également évoqué une multitude de questions liées aux comportements du citoyen vis-à-vis de son environnement et à l'importance, a-t-il rappelé de toujours « penser globalement et agir localement ». Les principes du développement local et l'éducation à l'environnement, ses axes, ses objectifs et la législation en vigueur ont été parmi les nombreux autres points présentés lors de cette 11^e session de formation à distance qui a été lancée dimanche dernier pour se poursuivre jusqu'à jeudi prochain.

● Campagne de sensibilisation des élèves aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz

Une campagne de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz ciblant différents établissements éducatifs et à l'importance du respect des gestes barrières pour la lutte contre le coronavirus a été lancée à El Tarf par les services de wilaya de la Protection civile en étroite collaboration avec la Direction de l'éducation et les services locaux de commerce, a indiqué le chargé de la communication de ce corps constitué. Se poursuivant jusqu'au mois d'avril prochain, la campagne de sen-

sibilisation cible les élèves des trois paliers de l'enseignement, a soutenu le lieutenant Seïf-Eddine Madaci, précisant que ses animateurs sillonnent différents établissements scolaires pour sensibiliser de nombreux élèves, par le biais d'une illustration sur data show, aux dangers découlant d'une mauvaise utilisation des équipements fonctionnant au gaz de ville et au gaz butane, ainsi que par la présentation des premiers gestes de secours en cas de fuite de gaz. Les élèves sont en outre sensibilisés à l'im-

portance du respect des mesures sanitaires liées à la Covid-19, notamment les gestes barrières, la distanciation physique et le port de masques de protection. Des cours détaillés portant, entre autres, sur les risques liés au non-respect des règles de sécurité pour mieux se protéger contre aussi bien des risques d'intoxication au monoxyde de carbone, d'explosions ou d'incendies domestiques que les facteurs de risques pour éviter la contamination par la covid-19 sont prodigués, a souligné le lieutenant Madaci.

Khenchela

Raccordement «prochain» de 450 foyers des zones d'ombre au réseau de gaz naturel

L'entreprise de la concession de distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya de Khenchela entend raccorder 450 foyers des zones d'ombre de la wilaya au réseau de gaz naturel « avant l'avènement de l'hiver », a indiqué le chargé de communication de l'entreprise, Mohamed Tahar Boukehil. Aussi, 118 de ces foyers se trouvent au village Bouzouak dans la commune de Babar, a souligné la même source qui a précisé que les travaux de leur raccordement ayant mobilisé 35,8 millions de dinars sur la pose d'un réseau de 13,2 km sont terminés de sorte à permettre le lancement de l'approvisionnement en gaz « dans les quelques prochaines jours, dès la fin des tests techniques ». Le projet de raccordement de 258 foyers du douar Errabi dans la commune de Chélia qui a porté sur la pose de 4,8 km de canalisations pour 7,7 millions de dinars a été également terminé, a déclaré souligné Boukehil qui a fait savoir que la mise en service aura lieu « dès la levée de certaines réserves par l'entreprise de réalisation ». Les 74 autres foyers retenus se trouvent à la mechta Laararcha dans la commune de Baghaï et leur raccordement au réseau de gaz a nécessité la mobilisation de 14,18 millions de dinars, a-t-on précisé, ajoutant que le taux d'avancement des travaux affiche 85 % et sera également mis en service avant l'hiver. Trois autres projets de raccordement au réseau de gaz de zones d'ombre sont également en cours de réalisation pour être réceptionnés progressivement courant 2021, a indiqué le chargé de communication de l'entreprise locale de la concession de distribution de l'électricité et du gaz. Il s'agit, a-t-il précisé, de 105 foyers du vieux village de Bouhmama, 410 foyers au village Ouled-Ali-Benfelous (commune de Bouhmama) et 100 foyers du village Bendjaafar (Tamza). Les services de la wilaya de Khenchela ont prévu de concert avec la Direction locale de l'énergie de raccorder 50 zones d'ombre de la wilaya au réseau de gaz naturel « d'ici 2024 ».

Tissemsilt

Plus de 76 000 hectares réservés à la culture des céréales

Une superficie de 76 587 hectares a été réservée à la céréaliculture dans la wilaya de Tissemsilt dans le cadre de la campagne labours-semailles de la saison agricole 2020-2021, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

La superficie consacrée à la culture de différentes variétés de céréales a baissé de plus de 5400 hectares de céréales par rapport à la saison agricole précédente (82 000 ha), a indiqué le chef de service réglementation de la production végétale et animale, Mâamar Medjahed, expliquant que cela est dû à la volonté de plusieurs agriculteurs de la wilaya de laisser des terres agricoles en friche pour se reposer durant une saison. Ainsi, plus de 53 000 ha ont été consacrés cette année à la culture du blé dur et 1290 du blé tendre, ainsi que 20 325 ha ont été destinés à la production d'orge et 1667 ha d'avoine. Dans le but de réussir cette campagne, la DSA a mis en œuvre de nombreux moyens, notamment la fourniture de plus de 10 100 quintaux de semences de céréales et 7700 quintaux d'engrais aux agriculteurs à travers l'ensemble des points d'approvisionnement relevant de la Coopérative de céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya, a-t-on souligné. De son côté, la

CCLS a ouvert, début août dernier, un guichet unique au niveau de la ville de Tissemsilt pour répondre aux besoins des producteurs de céréales de la wilaya en semences et engrais. Lors de la même opération, des moyens matériels «importants» ont été mobilisés dont 1910 tracteurs, 3041 engins de labours, 205 semoirs, 69 engins pour les engrais et 164 autres de traitement chimique et 918 remorques, a détaillé M. Medjahed. Le chef de service réglementation de la production végétale et animale a fait savoir également que la DSA a élaboré un programme d'orientation spécial pour la saison agricole actuelle comportant des journées de sensibilisation destinées aux producteurs de céréales de la wilaya pour faire connaître notamment les moyens de soutien qu'offre l'Etat aux agriculteurs. La wilaya de Tissemsilt avait réalisé durant la saison agricole précédente une production de 700 000 quintaux de différentes variétés de céréales, selon les statistiques de la DSA.



Oran

Une nouvelle méthode de fertilisation par le système d'irrigation goutte-à-goutte dans l'agrumiculture

Le système de fertilisation par l'irrigation goutte-à-goutte a été introduit, pour la première fois à Oran, dans l'agrumiculture, par la mise en place d'une station de fertilisation permettant d'augmenter la production et d'améliorer le volume du calibre du produit, afin de l'exporter, a-t-on appris de l'initiateur, un producteur d'oranges. Benkhedda Khellil a indiqué que la première station de fertilisation et de fertigation a été installée récemment dans le domaine de la production d'agrumes. Elle fournit des engrais en temps opportun et directement aux racines de l'arbre, à travers le système d'irrigation goutte-à-goutte. Le nouveau système plus avantageux que la méthode de fertilisation classique, a été adopté au niveau de l'exploitation agricole Colonel-Lotfi de Misserghine couvrant une superficie de 11 hectares, spécialisée dans la culture d'oranges Clémentine. L'objectif de cette méthode est de développer ce produit, d'augmenter la production et d'améliorer sa qualité et son volume afin de l'exporter, notamment avec l'étiquetage prévu pour ce produit. La station fournit quotidiennement aux arbres les engrais, à petites doses appropriées et à travers plusieurs étapes de leur croissance, sachant que chaque étape nécessite un engrais spécifique selon le même produit, ajoutant que cette méthode diffère de celle classique dans laquelle un type d'engrais est administré en lot et une fois par an sans connaître l'utilité de l'engrais pour la plante. La technique de

fertilisation par le système d'irrigation goutte-à-goutte vise à exploiter rationnellement ces produits avec un traitement efficace du plant, en plus de fournir de l'eau filtrée, d'autant que les orangers en général nécessitent une quantité importante d'eau douce, a encore souligné ce jeune producteur qui a acquis cette station équipée en matériels. La fertilisation par le système d'irrigation goutte-à-goutte contribue également à augmenter la production, pour passer au niveau de son exploitation agricole de 250 quintaux d'oranges Clémentine par hectare à 400 quintaux, nonobstant le calibre du produit qui sera de 80 %. Cette nouvelle méthode de fertilisation permet également de conserver les oranges fraîches durant une bonne période sans les stocker.

Pour sa part, le président du Conseil interprofessionnel des agrumes d'Oran, Derbal Mohamed Boukroucha, a estimé que la fertilisation par le système d'irrigation goutte-à-goutte contribue au développement des agrumes, la Clémentine, en particulier, à Misserghine et Boutlélis, réputées pour ce genre de fruits d'hiver qui sont sensibles et dont la culture est difficile. M. Boukroucha a ajouté que cette opération nécessite le soutien des autorités et l'accompagnement des agriculteurs, d'autant que le Conseil interprofessionnel d'agrumes d'Oran envisage de concrétiser un programme de plantation de 135 ha d'arbres de Clémentine d'Oran.

Lehouari K. / Ag.

● 10 000 infractions aux mesures de prévention contre la Covid-19

Les services de la Sûreté de wilaya d'Oran ont enregistré du 5 au 23 novembre en cours, 10 000 infractions aux mesures de prévention contre la Covid-19, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité. Dans le cadre de l'intervention préventive et dissuasive, 1739 infractions au confinement sanitaire partiel ont été relevées, de même que 5512 autres pour non-port

du masque de protection et 661 pour utilisation de véhicules et motocycles durant les heures de confinement. Concernant les mesures liées aux activités commerciales, 2088 infractions ont été enregistrées au cours de la même période pour non-port de masque de protection par les clients et le personnel de magasins, indisponibilité de produits de

désinfection et non-respect de la distanciation, entre autres. Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des commerçants, des chauffeurs de bus et de taxis et des motocyclistes sur la nécessité de respecter les mesures préventives contre la propagation de la pandémie du coronavirus. L. K.

Saïda

Lancement d'une opération de délocalisation de plus de 420 vendeurs de l'informel vers de nouveaux locaux

Une opération de délocalisation de 423 vendeurs opérant dans l'informel à Saïda vers de nouveaux locaux commerciaux disposant des commodités nécessaires a été lancée mardi. Encadrée par les services communaux, cette opération vise à éradiquer un point noir à quartier «La marine» qui affecte le caractère esthétique spécifique de la ville de Saïda, en plus d'offrir de meilleures conditions de travail à ces vendeurs, a souligné le président d'APC de Saïda, Madani Mounir. Dans un premier temps, 200 vendeurs dans l'informel ont été transférés de l'ancien marché du site précité vers de nouveaux locaux au quartier Es-Salem 1, ajoutant que dans une deuxième étape, 223 autres seront transférés le week-end prochain vers de nouveaux magasins dans ce même quartier. Les services communaux ont utilisé tous les moyens humains et matériels pour garantir la réussite de l'opération de transfert de ces vendeurs qui pratiquent plusieurs activités, notamment la vente de vêtements, de chaussures, d'ustensiles, de tissus et d'appareils électroniques.

Le P/APC de Saïda a indiqué qu'une fois l'opération achevée, les locaux érigés illicitement, offrant un visage hideux de la ville, seront démolis. L'espace récupéré sera utilisée dans le projet d'aménagement d'oued Ouakrif du centre-ville et de réalisation d'une double voie s'étendant du carrefour, à proximité de l'hôpital Ahmed-Medeghri, et traversant le centre-ville, en passant par le quartier «La marine» pour aboutir au quartier Saadaoui-Kada.

Mostaganem

Un programme pour combler le retard dans la réalisation de 2800 logements

Les services de la wilaya de Mostaganem ont mis en place un programme d'urgence pour combler le retard dans la réalisation de plus de 2800 logements des programmes public locatif (LPL) et promotionnel aidé (LPA), a-t-on appris auprès de la cellule d'information et de communication de ces services. Le programme, qui comporte des mesures urgentes pour accélérer le rythme des travaux et parer aux difficultés administratives et techniques, concerne 2490 logements publics locatifs (ex-sociaux) inscrits à l'intitulé de 2011 et 330 LPA dont 90 inscrits au titre de l'ancien pro-

gramme de 2013. Le wali de Mostaganem, Aïssa Boulahya a insisté, lundi, lors de sa visite d'inspection de ces projets d'habitat situés dans les communes de Sidi Lakhdar, Kheireddine, Sayada, Ain Boudinar et Sidi Ali, sur l'adoption d'un calendrier pour l'achèvement des travaux et leur livraison dans les plus brefs délais, en respectant le cahier des charges notamment pour ce qui est de la qualité et en renforçant les chantiers. Il a été également question de remplacer les deux entreprises en charge de la réalisation du projet de 450 logements publics locatifs à Sidi Ali, après la rési-

liation dernièrement de leurs contrats, et la remise des clés des logements prêts dans cette commune dans un délai ne dépassant pas trois mois, ainsi que l'achèvement rapide des travaux d'aménagement externe et le raccordement aux différents réseaux. Le wali a sommé les responsables locaux de coordonner les efforts sur le terrain et au niveau administratif pour trouver des solutions aux projets accusant du retard, mettant l'accent sur la nécessité d'achever ces programmes, qui remontent à près de 10 ans, et de mener des procédures juridiques contre les entreprises retardatrices.

Covid-19 : les magasins les plus à risques selon les infectiologues

Tous les magasins ne sont pas égaux en termes de risques face au Covid-19. Selon les infectiologues, certains vous exposent particulièrement à la contamination.

Vraisemblablement, ils dressent la liste des magasins dans lesquels votre risque d'infection est majoré et ceux qui sont, a priori, sans danger. Si vous faites partie des personnes à risque, il y a donc certains commerces qu'il serait préférable d'éviter. Pour une ouverture des commerces dans de bonnes conditions et pour minimiser les risques sur votre santé, certaines mesures, déjà en vigueur, continueront à s'appliquer, comme le port du masque obligatoire ou la mise à disposition de gel hydroalcoolique. D'autres gestes barrières vont venir s'y ajouter. Tour d'horizons.

Magasins de vêtements : le risque de contamination au Covid-19 est le plus élevé

Le risque n'est pas faible dans un magasin de vêtement, alertent-ils. Entre les allées et venues, le non-respect des distances sanitaires, les cabines d'essayage et le passage du monde... Les occasions de vous retrouver contaminé ne manquent pas.

Magasins de décoration : un risque intermédiaire

Les magasins de décoration ont un risque intermédiaire, souli-

gnent les infectiologues. Les clients bougent moins que dans les magasins de vêtements.

Librairies : un risque intermédiaire

Selon les spécialistes, les librairies se classent également à niveau intermédiaire en termes de risques face au Covid-19.

Cinéma : le risque est faible

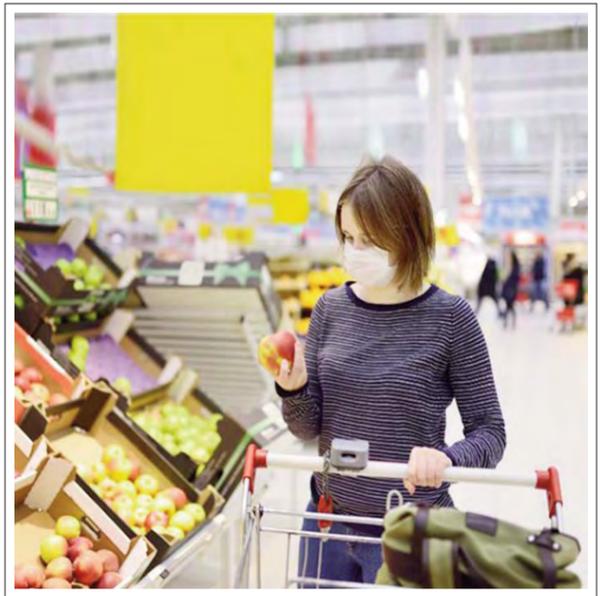
Au cinéma, le risque est bien faible : on ne bouge pas, chacun porte son masque, les distances sanitaires sont respectées et on ne parle pas ou très peu, estiment-ils.

Coiffeurs : très faible risque

Le coiffeur est à très faible risque, comme tous les commerces d'artisanat où un professionnel reçoit un client à la fois, pour une durée assez longue (au moins 15 minutes) et où le port du masque ne présente aucune difficulté.

Instituts de beauté : très faible risque

C'est la même chose pour les instituts de beauté : le port du masque ne présente pas de difficulté et le respect des distances non plus. Le risque de contracter le Covid-19 dans ce type d'établissement reste faible, expliquent-ils.



Snapchat lance Spotlight, sa plate-forme pour concurrencer TikTok



Le succès de TikTok est exceptionnel. Une telle réussite a donné envie à nombre d'acteurs sur le marché. Chacun aujourd'hui dispose d'une plate-forme similaire ou y travaille. Snapchat dévoile ainsi officiellement Spotlight. Suite à l'impressionnant succès de TikTok, il n'est pas franchement surprenant d'apprendre que de nombreuses autres entreprises souhaitent connaître à leur tour une telle réussite, et plus particulièrement encore dans la mesure où TikTok pourrait être banni purement et simplement des États-Unis. Il y aurait alors un grand vide à combler, vide que d'autres plates-formes de media sociaux seraient ravies d'occuper. C'est pour cette raison que, là encore, nous ne sommes pas vraiment surpris d'apprendre que Snapchat a travaillé d'arrache-pied ces derniers mois sur sa propre plate-forme façon TikTok, une plate-forme baptisée Spotlight. L'idée de Spotlight est tout à fait similaire à celle de TikTok. Les utilisateurs peuvent publier des vidéos, courtes, drôles, décalées, qui n'auraient pas nécessairement leur place sur leur compte Snapchat. Un peu comme si l'on avait TikTok intégré directement dans l'application Snapchat. Snapchat n'est

pas le premier à lancer sa propre alternative à TikTok mais l'entreprise espère pouvoir attirer un certain nombre de créateurs de contenu. Pour ce faire, elle annonce dans le même temps la création d'un fonds dédié de 1 million de dollars qui seront attribués aux créateurs les plus populaires sur l'application chaque jour jusqu'à la fin de cette année 2020. Autrement dit, dépêchez-vous de publier du contenu qui pourrait devenir viral si vous voulez une part de ce joli gâteau de 1 million de dollars. Comme dit, Snapchat n'est pas le premier à se positionner sur le créneau de TikTok. Instagram a lancé sa propre vision de la chose, un service baptisé Reels mais il est encore bien trop tôt pour savoir si ces nouvelles plates-formes pourront débaucher les créateurs de TikTok. À l'heure actuelle, TikTok est encore tout à fait utilisable aux États-Unis, le bannissement de l'application ayant été reportée à une date ultérieure. Avec l'arrivée du nouvel gouvernement, difficile aussi de savoir si ce bannissement est toujours à l'ordre du jour ou non. Et si oui, pour quand ? Une chose est sûre, cela ne ferait pas de mal aux créateurs de contenu que de chercher des alternatives...

La vitamine D protège-t-elle du Covid ?

La vitamine D a des effets connus pour aider à fixer le calcium sur les os mais aucune étude n'a montré son effet protecteur vis-à-vis du Covid-19. La vitamine D a des effets connus pour aider à fixer le calcium sur les os mais aucune étude n'a montré son effet protecteur vis-à-vis du Covid-19. Alors que l'Angleterre a décidé de distribuer 2 millions de doses de vitamine D à des personnes âgées considérées comme à risque de développer une forme grave du Covid 19, que sait-on vraiment de l'effet protecteur de la vitamine D face au virus SARS-CoV-2 ? La réponse du professeur Pierre Delobel, chef de service des maladies infectieuses et tropicales au CHU de Toulouse. «La vitamine D a des effets bien connus pour aider à fixer le calcium sur les os et pour ces raisons elle est fréquemment prescrite aux enfants tout au long de leur croissan-

ce et aux personnes âgées en prévention de l'ostéopénie. Par ailleurs, d'autres études menées en Asie, exclusivement sur des enfants, ont aussi montré que la vitamine D peut moduler certaines fonctions immunitaires en cas d'infections respiratoires. Voilà sans doute pourquoi, un lien entre vitamine D et Covid, est aujourd'hui si largement mis en avant. Pour autant, dire que la vitamine D protège du Covid me semble prématuré. À ce stade, différentes équipes médicales dans le monde ont constaté qu'il y avait davantage de Covid + chez les gens carencés en vitamine D. Mais attention aux raccourcis : cette association statistique, ne prouve en aucun cas le lien de causalité. «Aucune étude clinique n'a été réalisée pour prouver que la vitamine D a un effet bénéfique et protecteur du Covid-19.» Le seul moyen de prouver un lien de causalité entre sup-

plémentation en vitamine D et Covid serait de réaliser une vaste étude clinique randomisée en double aveugle avec deux groupes de patients distincts. Or, à ce jour aucune étude n'a été réalisée dans ces conditions et rien ne permet donc de démontrer de façon probante que la vitamine D a un effet bénéfique et protecteur du Covid 19. En revanche, l'association statistique si fortement poussée par certaines équipes médicales, peut être facteur de confusion. Je rappelle que la carence de vitamine D peut n'être qu'un marqueur de moins bon état nutritionnel et de moins bon état de santé chez les patients atteints de Covid. Nous n'en sommes qu'au champ de l'investigation et la supplémentation massive en vitamine D chez les personnes à risques de développer une forme grave du virus ne me semble pas encore justifiée.

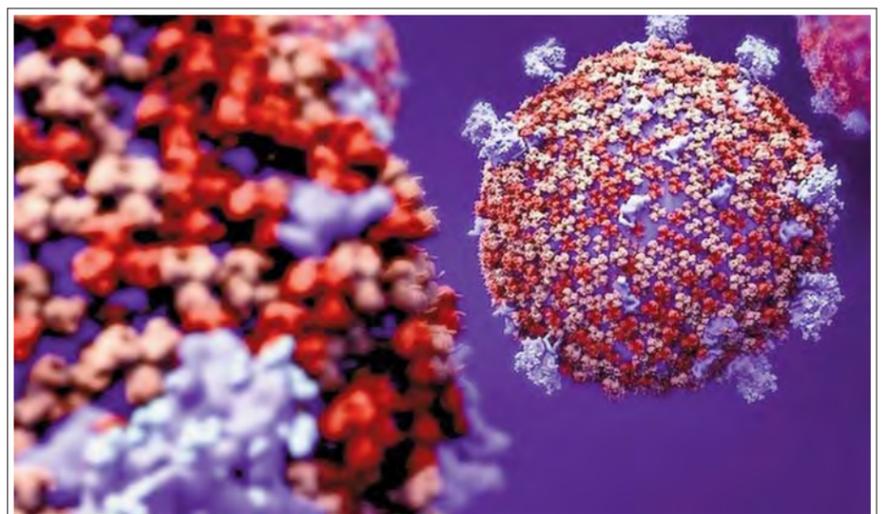
Les perturbateurs endocriniens jouent-ils un rôle dans les formes graves de Covid-19 ?

Une récente étude s'est intéressée aux possibles liens entre la gravité de la pandémie de Covid-19 et la détérioration de notre environnement causée par les produits chimiques. Ce nouvel éclairage pointe les perturbateurs endocriniens, ces polluants du quotidien pouvant être impliqués dans les formes sévères de Covid-19. 22% de la population serait plus vulnérable aux complications du covid-19. Environ 1,7 milliard de personnes, soit 22% de la population mondiale, seraient atteintes de troubles de la santé susceptibles de causer des complications en cas d'infection par le virus Covid-19. C'est le résultat d'une étude mise en ligne par le CDC basée sur des relevés collectés tout au long du mois d'avril 2020 aux États-Unis. Certains sujets infectés par le SARS-CoV2 n'ont aucun symptôme majeur, d'autres tombent gravement malades. La littérature scientifique a prouvé que l'âge, le sexe, le poids et les maladies chroniques préexistantes, jouent un rôle dans la variabilité substantielle de l'évolution de la Covid-19. D'autres facteurs comme les polluants de l'environnement pourraient aussi être impliqués, notamment en favorisant l'obésité et les maladies chroniques. En effet, «notre nouvelle étude révèle que l'exposition à des produits chimiques

qui dérèglent le système endocrinien (les perturbateurs endocriniens ou PE) pourrait interférer avec différents signaux biologiques du corps humain jouant un rôle important dans la sévérité de la Covid-19», explique Karine Audouze, maître de conférences à l'université de Paris, qui a porté cette étude au sein du laboratoire T3S (Université de Paris, Inserm) et qui a été publiée le 19 novembre 2020 dans la revue *Environment International*.

Une approche bio-informatique pour cerner le rôle possible des PE

L'exposition aux perturbateurs endocriniens a été associée à des maladies chroniques métaboliques telles que le diabète, l'obésité ou certaines maladies cardiaques, qui peuvent toutes contribuer à la gravité du Covid-19. Pour mieux comprendre les relations entre ces substances et l'augmentation du risque de Covid-19 sévère, les chercheurs ont utilisé une approche bio-informatique. Ils ont pour cela identifié les voies biologiques (et les protéines clés de ces voies) qui étaient associées à la fois aux modes d'action des PE et, en parallèle, aux maladies chroniques favorisant la sévérité du Covid-19. Ils ont alors pu iden-



tifier des voies communes, qui sont en l'occurrence impliquées dans la défense de l'organisme vis-à-vis de pathogènes (la réponse immunitaire). Les auteurs suggèrent qu'il existe une relation possible entre la gravité de cette pandémie et la détérioration de notre environnement par les produits chimiques. Ils soulignent d'une part

que les populations fortement exposées aux PE méritent la meilleure prévention possible et, d'autre part, que les protéines clés des voies biologiques qui sont à la fois ciblées par les PE et liées à la gravité de la Covid-19, peuvent représenter des cibles possibles pour les thérapies futures.

Sahara occidental

L'ONU confirme la poursuite des affrontements militaires au Sahara occidental

Stephane Dujarric, le porte-parole du secrétaire général des Nations unies, a confirmé, mardi, la poursuite des hostilités au Sahara occidental, appelant à éliminer tous les obstacles à la reprise du processus politique.

Nous continuons également de recevoir des informations faisant état de coups de feu sporadiques, et cela le long des parties Nord et Est du mur de sable marocain», a-t-il déclaré lors d'un point de presse, au moment où le Maroc continue de minimiser l'ampleur des affrontements à El Guerguarat au sud-ouest du Sahara occidental. Dujarric a précisé que «ces incidents ont eu lieu principalement de nuit», affirmant que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso), est toujours présente sur tout le territoire sahraoui y compris à El Guerguarat. «Ils continuent, de toute évidence, à surveiller la situation», a-t-il assuré. Et d'ajouter : «La Mission continue, de toute évidence, à être en contact avec toutes les parties prenantes concernées, et notre message continue d'indiquer clairement que les parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour désamorcer les tensions, éliminer tous les obstacles à la reprise du processus politique.» La guerre, que l'Etat occupant marocain lui-même a admis avoir déclenché il y a deux semaines, a, par conséquent, fait de tout le territoire du Sahara occidental «une zone de guerre ouverte», a déclaré la mission du Front Polisario auprès des Nations unies. «Jusqu'à présent, malgré les tentatives marocaines de minimiser la gravité de la situation, des affrontements militaires intenses entre l'armée sahraouie et les forces armées de l'occupation marocaine se poursuivent le long du mur militaire illégal marocain ayant causé déjà des pertes humaines et matérielles», a affirmé le Front Polisario. L'armée marocaine, dont le moral est au plus bas, selon des experts militaires, a subi de nombreuses pertes en équipements et en vies humaines, selon l'armée sahraouie. Les forces armées marocaines ont mené le 13 novembre 2020, en violation du cessez-le-feu de l'ONU, une agression militaire à El Gurguarat où des Sahraouis civils manifestaient pacifiquement pour réclamer la fermeture défi-

nitive de la brèche illégale créée par le Maroc le long du mur de sable.

L'APLS mène des attaques intenses sur des positions des soldats marocains pour le 12^e jour consécutif

L'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) a poursuivi, mardi, pour le 12^e jour consécutif, ses attaques intenses, le long du mur de la honte, ayant ciblé plusieurs sites de retranchement des forces d'occupation marocaines, a indiqué le ministère de la Défense sahraoui dans son communiqué militaire n° 12. Le communiqué, qui a fait le bilan de deux jours d'attaques (lundi et mardi) sur les sites ciblés, et d'un bombardement des positions des forces d'occupation marocaine dans le secteur de Haouza. Les unités de l'APLS ont également mené lundi des attaques ayant ciblé, à deux reprises, les concentrations de l'armée d'occupation marocaine dans le même secteur. La même source a fait état d'un bombardement ayant visé les positions de l'ennemi dans le secteur d'Amgala et d'autre dans celui d'El Beggari. «Les vaillantes unités de l'APLS sont déterminées à poursuivre la destruction des bastions des envahisseurs, le long du mur de la honte et de la honte», a poursuivi le ministère de la Défense sahraoui dans son communiqué. L'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) avait lancé des attaques intenses, le long du mur de la honte, ayant ciblé plusieurs sites de retranchement des forces d'occupation marocaines, après la violation marocaine de l'accord de cessez-le-feu en ciblant les civils sahraouis sans défense qui manifestaient pacifiquement devant la brèche illégale d'El Guerguarat pour recouvrer la souveraineté de la République sahraouie sont plus fortes et plus résistantes que jamais. Le cas de l'enfant Hayat



Moulay Ahmed Cidia, ciblée par la machine d'intimidation marocaine, est un exemple édifiant de l'acharnement de l'occupant de se venger du peuple sahraoui, qui demeure déterminé à lutter pour recouvrer ses territoires occupés et préserver ses richesses. En effet, selon des rapports sahraouis, l'enfant, âgé d'à peine 12 ans, a été maltraité à l'intérieur même de son école avant d'être conduit à un poste de police à El-Ayoune occupée, au seul motif de porter une tenue aux couleurs de l'emblème sahraoui. En guise de solidarité, des composantes de la société civile sahraouie dans les villes occupées ont lancé, mardi, une campagne sous le slogan «Nous sommes tous Aldia». Il s'agit par cette campagne de démontrer la terreur et les actes racistes auxquels se livre le régime d'occupation marocain à l'encontre des enfants sahraouis, ce qui est une violation flagrante de la Loi et des conventions internationales

sur la protection des enfants, selon les organisateurs de cette initiative. Un communiqué sanctionnant cette initiative a affirmé que ces actes d'harcèlement interviennent concomitamment avec le retour à l'affrontement militaire au Sahara occidental, mettant en garde contre la campagne malveillante menée par les forces d'occupation marocaine contre les Sahraouis dans les villes occupées, qui pourrait conduire à d'autres agressions qui toucheraient des enfants, voire même des adultes. Tout en condamnant ces actes, criminels et contraires à la loi, les organisateurs de la campagne ont rappelé les prescriptions des conventions internationales pertinentes, notamment l'article 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant (HCDH) de 1989 et la Convention de Genève IV sur la situation des enfants lors des conflits armés.

ONU

Ethiopie : première réunion du Conseil de sécurité sans déclaration commune

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu mardi sa première réunion consacrée à la guerre au Tigré en Ethiopie qui a fait fuir plus de 40 000 personnes vers le Soudan voisin, sans produire de déclaration commune, selon des diplomates. «L'Afrique du Sud a demandé du temps afin que les émissaires puissent mener leurs consultations et en référer à l'Union africaine. Et une déclaration pourrait compliquer la situation», a expliqué un diplomate africain sous anonymat à l'issue de la session. «Les Européens ont fait part de leurs préoccupations, condamné les violences à caractère ethnique et demandé la protection des civils», a affirmé de son côté un diplomate européen, également sous couvert d'anonymat. Interrogé sur les hésitations qui semblent dominer au Conseil de sécurité sur le conflit du Tigré, le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, a souligné que l'Union africaine était en première ligne dans les efforts internationaux et que le secrétaire général soutenait cette approche. Dans un communiqué, l'organisation Human Rights Watch a appelé l'ONU à déclencher une enquête sur les violations des droits humains et la discrimination envers les groupes ethniques, incluant le rappel par l'Ethiopie de Casques bleus originaires du Tigré de la mission de paix de l'ONU au Soudan du Sud. La réunion du Conseil, virtuelle et à huis clos, a duré une heure vingt. Elle avait été convoquée à la demande des membres européens du Conseil - Belgique, Allemagne, France, Estonie, Royaume-Uni - et des Etats-

Unis, après l'annulation mardi tôt par leurs homologues africains d'une session qu'ils avaient eux-mêmes demandé lundi Ethiopie

Appels à protéger les civils à l'approche de la bataille de Mekele

Les appels à la médiation et à la protection des populations civiles du Tigré se faisaient plus pressants mardi, à la veille de l'expiration de l'ultimatum donné par le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, aux dirigeants de la région dissidente pour se rendre. L'«opération militaire», lancée le 4 novembre par le pouvoir fédéral éthiopien contre les autorités du Tigré, le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), est entrée dans une phase décisive, selon Addis Abeba. Le pouvoir fédéral assure être en mesure de lancer la bataille de Mekele, la capitale de la région, afin d'en déloger les dirigeants du TPLF et les remplacer par une nouvelle administration. Dimanche soir, M. Abiy leur a lancé un ultimatum de 72 heures pour se rendre, auquel le président du Tigré et chef du TPLF, Debretsion Gebremichael, a répondu : «Nous sommes un peuple de principes et prêts à mourir». La perspective d'un assaut contre Mekele, qui compte 500 000 habitants, outre un nombre indéterminé de déplacés qui s'y sont réfugiés depuis le début du conflit, inquiète la communauté internationale et les organisations de défense de droits de l'Homme.

Arménie-Azerbaïdjan

L'Azerbaïdjan reprend le contrôle du district de Kalbajar

L'Azerbaïdjan a récupéré hier le contrôle du district de Kalbajar, avoisinant le Nagorny Karabakh, seconde des trois rétrocessions auxquelles l'Arménie doit procéder après le cessez-le-feu ayant mis fin à six semaines de combats dans cette région disputée. Dans un communiqué, le ministère de la Défense, à Bakou, a indiqué que «les unités de l'armée azerbaïdjanaise sont entrées dans le district de Kalbajar le 25 novembre» à la première heure hier, en vertu de l'accord de fin des hostilités signé début novembre par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie. Situé entre la République autoproclamée du Nagorny Karabakh et l'Arménie, Kalbajar aurait dû être rétrocédé le 15 novembre, mais Bakou avait reporté l'événement. Dans un discours télévisé, le président azerbaïdja-

nais Ilham Aliyev a promis de défendre «l'héritage national» que sont les nombreux monuments religieux de Kalbajar et critiqué les Arméniens pour avoir «mis le feu à des forêts» et «brûlé des maisons qu'ils n'avaient pas construites» avant leur départ. En signant le cessez-le-feu, Erevan a accepté de rendre trois districts entourant le Nagorny Karabakh qui échappaient au contrôle de Bakou depuis une première guerre dans les années 1990. Le district de Kalbajar, comme celui d'Aghdam rendu le 20 novembre et celui de Latchin qui doit l'être le 1^{er} décembre, formaient une zone tampon entourant la région séparatiste. Quatre autres districts ayant le même rôle ont été repris militairement par Bakou durant les combats. L'armée azerbaïdjanaise a diffusé

des images du retour de ses soldats, montrant notamment des opérations nocturnes de déminage sur les routes de cette région montagneuse. A la fin de la première guerre en 1994, l'exode inverse s'était produit, la population azerbaïdjanaise fuyant ces régions repeuplées ensuite par des Arméniens. L'accord de fin des hostilités, signé alors que la situation militaire était catastrophique pour l'Arménie, consacre la victoire de l'Azerbaïdjan et lui accorde d'importants gains territoriaux après six semaines d'un conflit ayant fait plusieurs milliers de victimes. Il permet néanmoins la survie du Nagorny Karabakh, amoindri, et voit le déploiement 2000 soldats russes de maintien de la paix.

Ahsene Saaid /Ag.

Afghanistan

17 morts et plus de 50 blessés dans une double explosion à Bamiyan

Au moins 17 civils ont été tués et plus de 50 autres blessés mardi dans une double explosion ayant frappé un marché dans la ville de Bamiyan, chef-lieu de la province du même nom dans le centre de l'Afghanistan, ont indiqué mercredi les autorités. Un précédent bilan a fait état de 14 morts et 45 blessés. «Les derniers chiffres font état de 17 personnes tuées, dont un agent de la circulation, et de plus de 50 blessés. Plusieurs personnes blessées étaient dans un état critique», a précisé au média un responsable de la direction sanitaire de la province. De son côté, Latif Azimi, porte-parole du gouvernement provincial, a déclaré que les explosions s'étaient produites dans un laps de temps très court sur la place animée du principal marché de la ville, aux environs de 16h30 heure locale. Selon lui, les explosions ont été causées par des bombes artisanales. Des sources non officielles ont affirmé que les forces de sécurité avaient arrêté deux hommes suspects à la suite de l'incident alors qu'aucun groupe n'a revendiqué l'attaque pour le moment.

Liban

Un juge réclame une enquête sur trois ministres dans l'explosion du port de Beyrouth

Le juge dirigeant l'enquête libanaise sur l'explosion meurtrière du 4 août dans le port de Beyrouth veut que des investigations soient menées à l'encontre de trois ministres pour leur possible responsabilité dans cette catastrophe, a annoncé mardi une source judiciaire. Le juge Fadi Sawan a réclamé dans une lettre au parlement - dont un organe est habilité à poursuivre les membres du gouvernement - l'ouverture d'une enquête sur le ministre des Travaux publics et des Transports Michel Najjar ainsi que sur ceux des Finances Ghazi Wazni et de la Justice Marie-Claude Najm, selon la même source. Il lui a aussi demandé de se pencher sur le rôle de plusieurs autres personnes ayant occupé les mêmes fonctions ministérielles dans les trois précédents gouvernements. Les investigations qu'a lui-même effectuées le juge Sawan ont fait naître «certains soupçons quant à la responsabilité de ces ministres et à leurs défaillances face à la gestion de la présence dans le port de nitrate d'ammonium» dont l'explosion de centaines de tonnes a fait plus de 200 morts et des milliers de blessés et ravagé une grande partie de la capitale, a ajouté cette source.

Mostaganem

Réception prochaine du nouveau siège de la radio locale

Le nouveau siège de la radio locale de Mostaganem sera réceptionné «dans quelques jours», a-t-on appris du directeur de wilaya des équipements publics, Ahmed Bergham.



Les travaux techniques, notamment ceux concernant les réseaux internes (informatique et internet) sont en cours au niveau de ce nouvel édifice, ainsi que les essais techniques concernant la transmission et la diffusion, en coordination avec les services centraux de la Radio nationale, la Direction régionale de télédiffusion et l'équipe technique de la station locale, avant l'achèvement du reste des travaux, a révélé le directeur de wilaya des équipements publics. De son côté, la directrice de la radio locale de Mostaganem, Fatima Belhadj Yousfi, a indiqué que l'opération de déménagement vers le nouveau siège sera achevée dans 10 jours, avant le début d'exploitation effective de cette structure, prévue le mois prochain. Mme Belhadj a indiqué que la date proposée pour l'inauguration de cet édifice est le 16 décembre prochain, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la création de la radio secrète (La voix de l'Algérie

libre et combattante), un événement historique qui a eu un impact important dans la contribution de la presse nationale à la glorieuse Révolution de novembre. Le nouveau siège permettra l'amélioration du service médiatique de la station de radio et des conditions de travail des équipes de journalistes et de techniciens et mettra fin aux difficultés auxquelles faisaient face les professionnels depuis 16 ans dans les anciens locaux, exigus et vétustes». Concernant les régions non couvertes par la transmission radiophonique de la station locale, Mme Belhadj a affirmé que les efforts se poursuivent en coordination avec les instances locales et centrales pour l'acquisition d'une tour devant porter l'appareil de diffusion afin de couvrir la région-Est de la wilaya, dont Achâacha, et améliorer la réception du signal et la standardisation de la fréquence de diffusion hertzienne.

M. Toumi

ONPCT

Recensement de plus de 17 690 sites archéologiques depuis 2016 à Illizi

Pas moins de 17 692 sites archéologiques ont été répertoriés ces quatre dernières années à travers le territoire du Parc culturel du Tassili N'Ajjer (wilaya d'Illizi), a-t-on appris auprès des services de l'Office national du parc culturel du Tassili (ONPCT). Pilotée par le département technique d'inventaire et des études, cette opération a donné lieu au recensement de 9791 sépultures et monuments funéraires, 1814 sites d'arts rupestres et 4754 sites en surface, en plus de 1333 sites répertoriés cette année lors de six missions entreprises dans les régions de Oued-Samen, Bordj El-Haouès et Bordj Omar-Idriss, a précisé le chef de département de conservation du patrimoine culturel et naturel à l'ONPCT. Retenue dans le cadre du programme de recensement du patrimoine culturel du parc, l'opération a permis la couverture jusque-là de 20% de la superficie du Parc culturel du Tassili N'Ajjer, a indiqué Assak Wakafi Cheikh,

ajoutant qu'une session de formation a été initiée la semaine dernière en direction des agents de recensement du patrimoine dans le but de promouvoir les activités de prospection et de recensement naturel au niveau du parc du Tassili. La session a porté sur la vulgarisation et l'utilisation des appareils de localisation des sites archéologiques dans différentes conditions naturelles. Classé en 1982 sur la liste du patrimoine universel par l'Unesco, le parc culturel du Tassili N'Ajjer s'étend sur une superficie de 138 000 km² renfermant une multitude de sites géologiques et de gravures rupestres. Le même responsable a fait part de la création, sous tutelle du ministère de la Culture et des Arts, de cinq parcs culturels nationaux, en l'occurrence ceux du Tassili N'Ajjer (Illizi), de l'Ahaggar (Tamanrasset), du Touat-Gourara (Adrar et Timimoune), de Tindouf et de l'Atlas saharien dont le territoire couvre six wilayas.

• Distinction

Le film *Abou Leïla*, de Amine Sidi Boumediène primé en France

Le long métrage de fiction algérien *Abou Leïla*, du réalisateur Amine Sidi Boumediène, a reçu récemment le prix «Gérard Frot-Coutaz» du festival «Entrevues» de Belfort (France). Le prix «Gérard Frot-Coutaz» récompense le meilleur premier film de fiction sorti en salle en 2020. Coproduction, algéro-franco-qatarie de 140 mn, *Abou Leïla* revient sur les événements tragiques des années 1990, à travers l'histoire des jeunes Samir joué par Slimane Benouari et Lotfi campé par Lyes Salem qui traquent dans le désert algérien, Abou Leïla, un dangereux terroriste. *Abou Leïla* explore l'important impact sur la société de la violence et des traumatismes qui y sont liés. Programmé 72e Festival de Cannes, en mai 2019, dans la section «Semaine de la critique», *Abou Leïla* est le premier long métrage de Amine Sidi Boumediène, après ses deux courts métrages, *Demain Alger ?* et *El Djazira*. Ce film avait également été projeté dans des festivals en Bosnie Herzégovine, en Tunisie, en Belgique, en Italien ou encore en Egypte. L'acteur et réalisateur algérien, Lyes Salem, avait décroché le Prix du meilleur acteur pour son rôle dans ce film lors des 30es Journées cinématographiques de Carthage, en Tunisie, en 2019.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Tissemsilt

Daira Bordj de El Emir Abdelkader

Commune de El Emir Abdelkader

NIF : 41900200003802801008

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 06/2020

Le président de l'assemblée populaire communale de Bordj Emir Abdelkader lance un avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des opérations suivantes :

- Etude, Suivi Et Réalisation D'une Extension Au Siège APC (Bureaux Du Service Biométrie) Y/Compris Frais ANEP, Labo Et CTC

- Partie : Réalisation -

- **Conditions de participation à l'appel d'offres :** Peuvent participer à l'appel d'offres faisant l'objet du présent cahier des charges, les soumissionnaires satisfaisant aux conditions d'éligibilité suivantes :
 - 1- Copie de Certificat de qualification et classification de l'entreprise activité principale : « Travaux de Bâtiment » catégorie 03 et plus, en cours de validité
 - 2- Au moins Deux (02) copies des attestations de bonne exécution dans le domaine, signées par le maître de l'ouvrage public.
 - 3- Copie des bilans financiers des trois (03) dernières années, portant le cachet du service des impôts, dont la moyenne chiffre d'affaires est supérieur ou égale à 05.000.000,00 DA.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés publics contre paiement de la somme de 5.000,00 DA frais de documentation (non remboursables).

Les entreprises doivent déposer leurs offres au bureau des marchés publics accompagnées des pièces suivantes :
(Valable au jour de l'ouverture des plis)

I- Dossier de candidature :

Ce dossier contiendra ce qui suit :

- 1- Une déclaration de candidature remplie, signée et visée et datée par le soumissionnaire;

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :
* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,
* n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.

Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;

- * est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intérimaires des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie
- * est inscrit au registre de commerce électronique ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
- * a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
- * détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie

- 2- Une déclaration de probité remplie, signée et visée et datée par le soumissionnaire;
- 3- Statuts pour la société avec liste des gérants et documents justificatifs.

- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

- 5- Copie de Certificat de qualification et classification de l'entreprise selon les conditions d'éligibilités citées en haut.

- Copies des attestations de bonne exécution dans le domaine, selon les conditions d'éligibilités citées en haut.
- Copie des bilans financiers des trois (03) dernières années portant le cachet du service des impôts.

- 6- Liste des moyens matériels (Copies des cartes grises ou récépissé de dépôt + assurances au nom de l'entrepreneur pour matériels roulant, et P.V récent (ne dépasse pas une année) de l'huissier justice ou rapport d'expertise établie par expert agréé pour autres matériels).

- 8- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet (avec justifications de diplômes et déclaration nominative CNAS durant l'année actuelle).

02- L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire remplie, signée et visée et datée par le soumissionnaire;
- Le présent cahier des charges daté, signé et visé par le soumissionnaire, portant à la dernière page la mention manuscrite " lu et accepté " + Quittance de paiement (frais de documentation).
- Planning d'exécution des travaux détaillé (dûment signé et par le soumissionnaire).
- Mémoire technique justificatif rempli, signé et visé par le soumissionnaire (selon le modèle ci-joint)

03- L'offre financière contient :

- 1- Une lettre de soumission Remplie, signée et visée et datée par le soumissionnaire.
- 2- Le bordereau des prix unitaires (rempli, signé et caché par le soumissionnaire) arrêté en lettres et en chiffres
- 3- Le devis quantitatif et estimatif (signé et caché par le soumissionnaire) arrêté en chiffres en T.T.C et en lettres

Le dossier de candidature et les offres techniques et financières doivent être remises dans trois enveloppes séparées (portant le nom du soumissionnaire et leur adresse) et introduites dans une enveloppe extérieure fermée anonyme ne portant que la mention (Appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06/2020 - intitulé de projet) - à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres).

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quinzième (15) jours à partir de la première parution du présent avis dans un quotidien national et BOMOD.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée avant 12 heures.

L'ouverture des plis est fixée à 14 heures du jour limite de dépôt des offres, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le jour ouvrable suivant, les soumissionnaires sont invités à y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.



NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police : **1548**
- Gendarmerie nationale : **1055**
- Sonelgaz : **3303**
- Alerte kidnapping : **104**
- Personnes en difficulté ou en détresse : **1527**
- SOS Sécurité : **112**
- SOS Santé : **115**

Urgences

- SAMU : **021 23 50 50**
- Police : **17**
- Protection civile : **14**
- Gendarmerie nationale : **021 96 42 22**
- Sapeurs-Pompiers : **021 71 14 14**
- Sûreté de la wilaya d'Alger : **021 73 00 73**
- Centre antipoisson : **021 97 98 98**
- Centre des grands brûlés : **021 63 29 95**
- Institut Pasteur : **021 67 25 02**

Hôpitaux

- CHU Mustapha : **021 23 35 35**
- CHU Ait Idir : **021 97 98 00**
- CHU Ben Aknoun : **021 91 21 63**
- CHU Beni Messous : **021 93 15 50**
- CHU Kouba : **021 28 33 33**
- CHU Bab El Oued : **021 96 06 06**
- CHU Bologhine : **021 95 82 24**
- CHU El Kettar : **021 96 48 97**
- HCA Ain Naâdja : **021 54 05 05**
- Hopital Tixeraine : **021 55 01 10**
- Hopital Zéralda : **021 32 63 94**
- Centre Pierre et Marie Curie : **021 23 66 66**

Compagnies Aériennes

- Air Algérie : **021 74 24 28**
- Tassili Airlines : **021 50 98 58**
- Air France : **021 98 04 04**

Dépannages

- Gaz : **021 68 44 00**
- Electricité : **021 68 55 00**
- Service des eaux : **021 67 50 30**

Radios

- Chaîne I : **021 21 48 37**
- Chaîne II : **021 69 11 70**
- Chaîne III : **021 48 15 15**
- Radio El Bahdja : **023 70 99 99**
- Jil FM : **021 69 27 27**
- ENRS : **021 69 34 03/06**

Services

- Algérie Télécom : **100**
- Serveur vocal chèques postaux : **1530**
- Seaal : **3394**
- Scouts musulmans algériens : **3033**
- Association algérienne de psychiatrie : **1512**
- Réclamations : **18**
- Renseignements / Réveil : **19**
- Télégramme : **13**

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr : **026 21 80 80**
- Hôtel El Aurassi : **021 74 82 52**
- Hôtel Hilton : **021 21 96 96**
- Hôtel Sheraton : **021 37 77 77**
- Hôtel Mercure : **021 24 59 70**
- Hôtel Ibis : **021 98 80 20**
- Hôtel Albert Premier : **021 73 65 06**
- Hôtel Safir : **0551 42 58 48**
- Hôtel El Riadh : **021 45 23 58**
- Hôtel Mazafran : **021 32 00 00**
- Hôtel AZ Zéralda : **023 32 55 89**
- Hôtel Oasis - Kouba : **021 77 04 04**
- Hôtel New Day - Kouba : **023 77 47 47**
- Hôtel Mouflon d'Or : **021 54 25 62**

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa : **029 89 46 20**
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa : **029 81 60 50**
- Hôtel Tahat - Tamanrasset : **029 31 21 21**
- Hôtel Gourara - Timimoun : **049 90 26 27**
- Hôtel Touat - Adrar : **049 96 99 33**

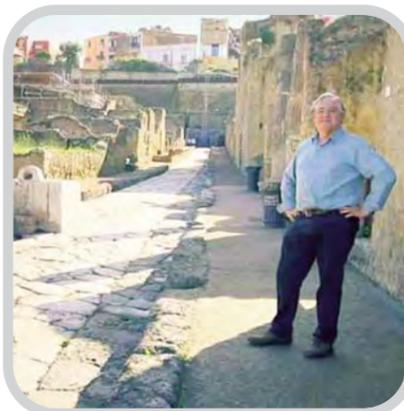


21h05 : Balthazar

Les corps d'un homme et d'une femme sont découverts en forêt, des pièces posées sur leurs yeux. L'homme est un braqueur multirécidiviste et la femme n'est autre que son médium. C'est visiblement elle qui était visée. Depuis quelques temps, elle était obsédée par une fillette atteinte d'une maladie incurable, venue la voir pour savoir ce que cela fait de mourir...



20h50 : Les secrets enfouis d'Herculanum



La cité d'Herculanum est moins célèbre et moins vaste que sa voisine Pompéi. Pourtant celle-ci a également été détruite par l'éruption du Vésuve en l'an 79 après J.-C. De toutes les cités ensevelies par cette éruption, c'est la mieux préservée...

21h05 : L'aliéniste



A l'hôpital, Sara découvre que l'infirmière en chef maltraite aussi bien les patientes que les infirmières. L'une d'elles, Libby, accepte de parler à Sara mais refuse d'évoquer le sort du bébé de Martha. Grâce à une séance d'hypnose, qui lui fait recouvrer ses souvenirs enfouis,...

21h05 : Power Rangers



Au lycée, Jason, Billy, Kimberly, Trini et Zack ne sont pas très populaires. Ils découvrent des pièces étranges qui les conduisent vers une trou béant. Au fond de ce puits naturel, ils s'aperçoivent que chacun brille d'une couleur différente...

21h05 : Indices



Le 7 septembre 2018, à Strasbourg, Sophie Le Tan s'apprête à fêter ses 20 ans avec sa famille. Mais soudainement et mystérieusement, elle disparaît à la suite d'un rendez-vous pour visiter un appartement proposé à la location par un certain Jean-Marc Reiser...



21h05 : 9-1-1 - Lone Star



Alors qu'il suit un traitement en chimiothérapie, Owen veut malgré tout prouver à ses supérieurs qu'il est apte au travail. Pendant ce temps, Michelle fait de grandes avancées dans l'enquête sur sa sœur, Iris. L'équipe, de son côté, affronte un taureau qui s'est évadé...



21h19 : La folle histoire de Max et Léon



Septembre 1939, la guerre vient d'être déclarée. Max et Léon, deux amis inséparables qui ne font pas grand-chose de leur vie à part la fête, veulent à tout prix fuir le conflit. Malgré leurs efforts, ils ne parviennent pas à se faire réformer. Ils sont incorporés dans l'armée de terre...



21h10 : Au coeur de l'enquête



En Isère, la compagnie de gendarmerie de Vienne a ouvert ses portes, permettant aux caméras de suivre pendant plusieurs mois le quotidien de certaines unités. Au sud de Vienne, la brigade territoriale de Roussillon et ses 34 gendarmes assurent l'ordre...



21h05 : Wheeler Dealers France



Gerry fait l'acquisition d'un GMC Sierra, l'un des pick-up les plus célèbres d'Amérique. Ce modèle qui date de 1985 ressemble davantage à un véhicule utilitaire qu'à un bolide mais Gerry compte bien lui rendre sa véritable apparence...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites : **0776 88 22 38**

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja : **0795 22 65 77**

AEROPORTS

- Houari Boumediène - Alger : **021 50 91 91**
- Rabah Bitat - Annaba : **038 52 01 59**
- Ahmed Ben Bella - Oran : **041 59 10 77**
- Mostepha Ben Boulaid - Batna : **023 77 01 10**
- Mohamed Boudiaf - Constantine : **031 81 01 24**
- 8 Mai 1945 - Sétif : **0651 88 73 66**

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine : **035 53 39 04**
- Hôtel Ibis - Constantine : **031 99 20 00**
- Hôtel Cirta - Constantine : **031 92 19 80**
- Hôtel Le Majestic - Annaba : **038 86 54 54**
- Hôtel El Mountazah - Annaba : **038 65 24 12**
- Hôtel El Hidhab - Sétif : **036 51 41 34**

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran : **041 59 01 00**
- Hôtel Royal - Oran : **041 29 17 17**
- Hôtel Ibis - Oran : **041 98 23 00**
- Hôtel Renaissance - Tlemcen : **043 40 11 11**
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen : **043 27 71 21 à 25**
- Hôtel Ziri - Ghazaouet : **043 32 30 25**

Ligue 1

Enfin la reprise !

On a failli ne plus y croire. Après plus de huit mois d'arrêt, le championnat national de la Ligue 1, va enfin reprendre ses droits ce week-end, avec la programmation de la 1ère journée.

Une reprise sous haute surveillance et dans des conditions exceptionnelles, à cause de l'épidémie du nouveau coronavirus, dont la propagation ne cesse d'inquiéter les autorités du pays. Malgré la résurgence de la Covid-19, la vie doit néanmoins continuer. L'on ne peut pas reporter indéfiniment les différentes activités notamment sportives. Il fallait bien s'adapter à la situation et décréter la reprise du championnat, comme l'ont fait la plupart des pays autour de nous qui connaissent également une hausse alarmante des nouveaux cas du coronavirus. Cependant la relance doit se faire sous certaines conditions pour ne pas contribuer à créer de nouveaux clusters. Il est donc primordial de respecter le protocole sanitaire préconisé par les spécialistes de la santé. À la veille du début de la compétition, le président de la Ligue nationale de football a appelé à « l'union sacrée » de tous les acteurs du ballon rond pour pouvoir mener à terme et dans de bonnes conditions le championnat. « Après huit mois de repos forcé, la compétition va enfin débiter, mais elle ne sera pas comme les précédentes. La conjoncture liée au Covid-19 a fait qu'un protocole sanitaire soit mis en place, dont la stricte application conduira à la réussite du championnat. Je sais que ce ne sera pas facile. J'appelle l'ensemble des acteurs du football, y compris la presse sportive, à l'union sacrée pour réussir cet exercice qui va se jouer

dans des conditions exceptionnelles », a-t-il déclaré dans un entretien accordé à l'APS. Il faut dire aussi que beaucoup d'observateurs appréhendent la reprise, concernant l'application du protocole sanitaire, notamment les tests PCR dont le coût est exorbitant pour les clubs les moins nantis. La Ligue compte leur venir en aide pour ne pas compromettre le déroulement du championnat. « Avec l'entrée dans les caisses de l'argent représentant les droits TV pour les deux saisons 2018-2019 et 2019-2020, nous allons pouvoir négocier avec les structures concernées les prix des tests PCR pour un tarif attractif. Les dépenses liées aux tests PCR seront débitées des droits TV de l'exercice 2020-2021 », a-t-il fait savoir. A propos du calendrier qui risque de poser de sérieux problèmes cette année, puisque il va s'étaler sur 38 journées, Medouar s'est montré confiant. « Sur ce sujet, je n'ai aucune appréhension à me faire. Nous avons déjà établi un calendrier pour les six premières journées de compétition », a-t-il ajouté. On verra si le temps lui donnera raison. En attendant, la première journée qui sera déjà tronquée de deux rencontres, celles qui devaient opposer le USM Bel Abbès au MC Alger et AS Ain M'lila au CR Belouizdad, propose quelques affiches intéressantes. La plus marquante est sans doute celle qui mettra aux prises, l'USMA à l'ESS au stade de Bologhine. Les Usmistes, déjà sous



pression, après avoir perdu la Supercoupe d'Algérie et limogé leur coach, sont dans l'obligation de l'emporter. À suivre aussi le

retour parmi l'élite du WA Tlemcen, le RC Relizane, l'O Médéa et la JSM Skikda.

Ali Nezlioui

Coupe arabe de la Fifa 2021

22 pays dont l'Algérie confirment leur participation

Le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Gianni Infantino, a fait savoir que 22 pays, dont l'Algérie, se sont inscrits pour prendre part à la Coupe arabe des nations, prévue au Qatar du 1er au 18 décembre 2021, rapporte l'instance mondiale mardi soir sur son site officiel. « Nous sommes ravis que 22 équipes du monde arabe aient accepté de participer à la Coupe arabe de la Fifa 2021, qui aura lieu dans les stades de la prochaine Coupe du monde, et nous sommes impatients de voir les meilleures équipes de la région s'affronter pour le titre. Grâce au football, ce tournoi réunira plus de 450 millions de personnes de toute la région et contribuera, à n'en pas douter, à y accroître l'enthousiasme alors que la toute première Coupe du monde de la Fifa organisée au Moyen-Orient et dans le monde arabe approche à grands pas », a indiqué le patron de la Fifa, cité par la même source. Les 22 équipes participantes sont : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen. Les 16 équipes qui participeront à la phase finale seront réparties en quatre groupes, dont les deux premiers se qualifieront pour les quarts de finale. Au total, 32 matches se tiendront sur 18 jours. Infantino s'exprimait lors d'une visite au stade Lusaïl de Doha, qui accueillera la

finale de la Coupe du monde Qatar-2022. Il a notamment expliqué qu'il s'attendait à ce que ce tournoi régional réunisse des millions d'amateurs de football de tout le Moyen-Orient et du monde arabe. De son côté, le président de la Fédération qatarie de football, cheikh Hamad bin Khalifa bin Ahmed Al Thani, a indiqué : « Le Qatar se réjouit d'accueillir 22 sélections arabes ainsi que leurs supporters, et de leur donner la possibilité de compter parmi les rares équipes à pouvoir faire l'expérience de ce que le Qatar a prévu pour accueillir la Coupe du monde de la Fifa ». Avant d'enchaîner : « Les supporters de toute la région pourront vivre cette expérience inoubliable qui attend ceux qui, dans deux ans, viendront du monde entier pour la Coupe du monde. A seulement un an de ce qui sera la première Coupe du monde de football organisée dans la région, nous invitons nos amis du Moyen-Orient et du monde arabe à nous rejoindre pour cet événement qui s'annonce comme une étape importante et un test grandeur nature pour nos préparatifs ». Considérée comme l'occasion idéale de tester les opérations et les installations avant Qatar-2022, la Coupe arabe se déroulera dans les mêmes créneaux horaires que la Coupe du monde. Les finales des deux compétitions auront d'ailleurs lieu très exactement à un an d'intervalle - le 18 décembre, jour de la fête nationale du Qatar.

Schalke 04

Nabil Bentaleb sanctionné sur décision du club



L'international algérien de Schalke 04, Nabil Bentaleb, va devoir s'entraîner à l'écart du groupe professionnel jusqu'à nouvel ordre, sur décision du club. Dans un communiqué rendu public mardi, les dirigeants de Schalke 04 ont indiqué que Bentaleb s'entraînera à l'écart du groupe professionnel jusqu'à nouvel ordre, en raison de son niveau de jeu et ses performances jugés « insuffisants ». Cette sanction concerne également le Marocain Amine Harit, qui n'a pas caché son mécontentement après avoir été remplacé avant la mi-temps lors de la défaite à domicile contre Wolfsburg (0-2), pour le compte de la 8^e journée de

Bundesliga. « Je suis déçu par le niveau de jeu des deux joueurs, car ils ont un potentiel incroyable qu'ils n'ont pas réussi à convertir en performance ces derniers mois », a indiqué l'entraîneur du club, Jochen Schneider dans les colonnes du quotidien allemand *Ruhr Nachrichten*, tout en souhaitant que cette sanction « réveillera » les deux joueurs maghrébins. Pour le cas du Marocain Harit, le technicien allemand a qualifié sa réaction au moment de son changement d'« inacceptable ». Schalke 04 vit un début de saison difficile en Bundesliga et pointe à la 18^e et dernière place au classement avec seulement 3 points pris en 8 journées.

USM Alger

Antar Yahia : « Ciccolini a commis une faute irréparable »

Le directeur sportif de l'USM Alger, Antar Yahia, a estimé, mardi, que l'entraîneur français Ciccolini a commis une « faute irréparable » en s'abstenant de monter à la tribune officielle pour recevoir sa médaille, à l'issue de la rencontre de la Supercoupe perdue face au CR Belouizdad (1-2) samedi soir au stade 5-Juillet (Alger). « Pour être simple, l'entraîneur Ciccolini a commis une faute irréparable. Cette erreur est impardonnable et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de le limoger », a déclaré Antar Yahia au site du club algérois. Engagé en août dernier, Ciccolini a été démis de ses fonctions dimanche pour « faute grave », après avoir boycotté la cérémonie de remise des médailles, lors de la Supercoupe d'Algérie de football. Vingt-quatre heures après le limogement du technicien français, la direction de l'USM Alger a désigné Benarabi Bouziane entraîneur en chef de l'USM Alger. Agé de 51 ans, il exerçait jusque-là en tant qu'entraîneur-adjoint à l'USMA. Bouziane a occupé plusieurs postes au sein de prestigieux clubs français, dont l'AS Monaco et le Stade Rennais. Il est détenteur de deux hauts diplômes : AFC Pro et UEFA A. « Nous avons confié l'équipe à Benarabi Bouziane. J'ai confiance en lui personnellement. Nous allons tout faire pour l'aider », a-t-il affirmé. Le club phare de « Soustara » entamera la nouvelle saison de Ligue 1, samedi prochain à domicile face à l'ES Sétif, en match prévu au stade Omar-Hamadi (16h00), à l'occasion de la première journée.

CAN 2021 - U20

Le tirage au sort des matchs lundi prochain (UNAF)

Le tirage au sort des rencontres du tournoi de qualification à la Coupe d'Afrique des nations U20 (Mauritanie-2021), sera effectué lundi 30 novembre à 11h00, via l'application Zoom, a annoncé l'Union nord-africaine de football (UNAF), ce mercredi, sur son site officiel, que cette cérémonie sera supervisée par la Confédération africaine de football et suivie par les représentants des fédérations participantes : Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Egypte. Le tournoi prévu du 15 au 27 décembre en Tunisie se déroulera sous forme d'un mini-championnat de cinq journées au bout desquelles les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale.

Météo

Min°
Max°

Alger

Oran

Constantine

Béchar

Ouargla

13°/23°

11°/21°

7°/18°

7°/18°

10°/22°

Horaires
des prières

Alger

El Fadjr

El Dohr

El Aasr

El Maghreb

El Icha

06h06

12h35

15h14

17h33

18h59

Coronavirus

1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès ces dernières 24 heures en Algérie

Mille vingt-cinq (1025) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 642 guérisons et 20 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, ce mercredi à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 78 025 dont 1025 nouveaux cas, soit 2,3 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2329 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 50 712, a précisé le Dr Fourar lors du point de

presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 12 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 11 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 25 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



Décès de Saïd Bouhadja

Abdelaziz Djerad et Saïd Chanegriha présentent leurs condoléances à la famille du défunt



Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a présenté ses sincères condoléances à la famille du Moudjahid et ancien président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja, décédé ce mercredi à l'âge de 82 ans des suites d'une longue maladie. «Nous avons perdu le moudjahid et ancien

président de l'APN, Saïd Bouhadja, parti après un riche parcours de militant qu'il a entamé avec la Guerre de Libération nationale et poursuivi lors du pluralisme politique durant lequel il fut acteur et témoin d'événements marquants», a écrit M. Djerad dans un post sur sa page Facebook. «Je présente à la famille du défunt et à ses compagnons mes sincères condoléances, priant Dieu le Tout-puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde, de l'accueillir en son Vaste Paradis et de combler sa famille du courage et de la patience», a-t-il conclu.

De son côté, le général de corps d'armée, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, a lui aussi présenté ses condoléances à la famille du défunt en exprimant à cette dernière sa «profonde compassion». «Suite au décès du Moudjahid Saïd Bouhadja, ancien président de l'Assemblée nationale populaire (ANP), ce matin mercredi 25 novembre 2020, le général de corps d'armée, Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, présente en son nom et au nom de l'ensemble des personnels de l'ANP, ses sincères condoléances et

sa profonde compassion à la famille du défunt, priant Allah, le Tout-Puissant, d'accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde, de l'accueillir en Son Vaste Paradis parmi les martyrs et les valeureux saints et d'octroyer à sa famille et ses proches tout le courage et la force en cette dure épreuve», écrit Chanegriha.

Saïd Bouhadja inhumé au cimetière d'El Alia

Le Moudjahid et ancien président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja, décédé mercredi à l'aube à l'âge de 82 ans, a été inhumé au cimetière d'El Alia, à Alger. Les funérailles se sont déroulées en présence notamment du Président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, du Premier ministre, Abdelaziz Djerad et du conseiller à la Présidence de la République, Abdelhafidh Allahoum. «A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons», a-t-il conclu.

Attaque contre des installations pétrolières en Arabie saoudite

Abdelmadjid Attar condamne l'agression

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a réagi à l'attaque contre des installations pétrolières près de Djeddah, en Arabie saoudite, en condamnant toute attaque contre des installations pétrolières dans tout pays membre de l'Opep. «Suite à l'attaque contre des installations pétrolières près de Djeddah, en Arabie saoudite, Abdelmadjid Attar, ministre algérien de l'Énergie et président de la Conférence de l'OPEP, a réaffirmé l'importance de la sécurité d'approvisionnement

et de demande, et des flux d'énergie vers les marchés mondiaux qui doivent rester libres et ne doivent pas être restreints par quelque moyen que ce soit». Considérant que l'énergie est cruciale pour l'économie mondiale dans son ensemble, et que ce genre d'agression aura pour conséquence de perturber l'approvisionnement mondial en pétrole, il a tenu à «condamner toute attaque contre des installations pétrolières dans tout pays membre de l'Opep».

Justice

L'ancien ministre Abdelkader Ouali placé en détention provisoire

Le juge d'instruction de la deuxième chambre près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné, hier, le placement de l'ancien ministre des Travaux publics et des Ressources en eau, Abdelkader Ouali, en détention provisoire au niveau de l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, a-t-on appris auprès du collectif de défense de l'accusé. Abdelkader Ouali est poursuivi pour «octroi d'indus avantages» et «abus de pouvoir».

Algérie-Suisse

Le DGSN évoque avec l'ambassadeur suisse la coopération dans les domaines de police



Le directeur général de la Sûreté nationale, Khelifa Ounici, a évoqué, avec l'ambassadeur de Suisse en Algérie, Lukas Rosenkranz, les voies et moyens de renforcer les relations de coopération entre les deux pays dans les divers domaines de police. Au cours de cette rencontre, tenue au siège de la DGSN, les deux parties ont évoqué «les voies et moyens de renforcer les relations de coopération entre les deux pays, dans les divers domaines de police, notamment ceux en rapport avec la formation, les échanges d'expériences et d'expertises, en fonction des besoins exprimés par chaque partie». Dans ce cadre, il a été convenu d'«œuvrer au renforcement des échanges institutionnels et, par voie de conséquence, à la perspective d'une coopération de qualité». Sur un autre plan, la question de la migration a été également évoquée.

Tissemsilt

Découverte de deux gazelles rares

Deux gazelles de l'espèce rare «gazelle atlantique», ont été découvertes dans la commune de Ammari (wilaya de Tissemsilt). Le chef de service protection de la faune et de la flore, Amar Ould Amara, a indiqué, qu'une gazelle atlantique femelle a été découverte morte mardi soir et une autre mâle coincée dans une clôture au niveau d'une zone reculée dans la commune d'Ammari, ajoutant que les éléments de la Conservation des forêts, en compagnie d'agents de la Protection civile, sont intervenus pour délivrer l'animal. Les deux gazelles ont été transportées à la maison du parc national de cèdre de la commune de Theniet El Had pour prodiguer les soins nécessaires et momifier l'autre pour les besoins de la recherche au sein de cette structure. M. Ould Amara a souligné que les endroits de prédilection des troupeaux de gazelles dans la wilaya ont été repérés dans les communes de Layoune, Ouled Bessam, Ammari et Mâacem.

Coup de tonnerre en Argentine

Diego Maradona est mort



Diego Maradona, la légende argentine du football, est mort, ce mercredi, à l'âge de 60 ans, a annoncé son porte-parole sur twitter, une information relayée par un grand nombre de médias à travers le monde. Pour rappel, celui qu'on surnommait affectueusement «el pibe de oro» avait été opéré avec succès, il a quelques jours d'un hématoxime à la tête, cinq jours après avoir fêté son soixantième anniversaire mais hier, Diego a succombé à une crise cardiaque, plongeant toute la planète football dans une grande affliction.